

La mise en œuvre de ces principes, en raison des mutations rapides des marchés, exige une adaptation permanente des circuits et des applications informatiques. Le développement des nouveaux produits et des nouvelles activités intègre la prise en compte du risque opérationnel.

Risque de modèle

Pour la BNP, le risque de modèle est le risque de perte qui résulte de l'utilisation inadéquate d'outils à des fins de calcul de prix, de réévaluation, de couverture de positions, de gestion de risques, mettant en cause des modélisations sous-jacentes ou l'usage qui en est fait.

Depuis 1998, la Direction des risques et des études industrielles a été chargée de définir et de mettre en place une méthodologie générale de maîtrise du risque de modèle à la BNP, au titre du contrôle de troisième niveau du contrôle interne, en commençant par le risque de modèle sur les activités de marché.

En 1998, l'équipe «Risque de modèle» de la Direction des risques et des études industrielles a procédé à une estimation quantitative globale de l'impact du risque de modèle sur activités de marchés et à une évaluation technique de plusieurs modèles utilisés dans les lignes de métier actions et taux.

Sur ses bases, ses objectifs à court terme sont de procéder à une estimation par ligne de métier de l'étendue de l'exposition au risque de modèle sur activités de marché pour les stratégies les plus exposées.

A moyen terme, ses objectifs sont de mettre en place des programmes de maintenance et de recherche permettant de détecter les dégradations éventuelles de qualité et de prendre en compte les données les plus récentes, tout en développant les procédures de gestion de recherche et développement pour ces modèles et en procédant, si nécessaire, à une révision du système de provisionnement du risque de modèle.

L'activité des principales filiales françaises Banque de Bretagne

En millions de francs	Evolution en %								
	1998	1997	1996	1995	1994	98/97	97/96	96/95	95/94
Emplois clientèle (encours moyens)	6 174	5 779	5 356	5 083	4 303	6,8	7,9	5,4	18,1
Production nouvelle	1 689	1 813	1 387	1 458	1 530	- 6,8	30,7	- 4,9	- 4,7
Ressources clientèle (encours moyens)	5 497	5 185	4 876	4 866	4 324	6,0	6,3	0,2	12,5

Avec un effectif de 620 personnes et 68 points de vente dont 62 en Bretagne, la Banque de Bretagne qui fête son 90^e anniversaire en 1999 est la plus ancienne banque régionale bretonne et la seule privée «non mutualiste» depuis le rachat du CIC par le groupe Crédit Mutuel.

Fidèle à sa région, elle a fortement contribué à son développement et demeure, dans un environnement suburbancarisé et dominé par les réseaux mutualistes, la première banque des PME et PMI de Bretagne, selon une étude Dun & Bradstreet de février 1998.

Banque de proximité à taille humaine, la Banque de Bretagne offre tous les services d'une grande banque en

partenariat avec les filiales du groupe BNP : BNP Lease, BNP Gestions, Natio-Vie, Médiforce...

En 1998, la banque a poursuivi la modernisation de son réseau d'agences par une politique de rénovation et de repositionnement de certains points de vente et par l'implantation de 15 guichets distributeurs automatiques et la création de 2 nouveaux points de vente.

La banque, qui dispose de moyens informatiques autonomes, a parfaitement respecté le calendrier de l'euro. Elle a également poursuivi sa politique d'innovation en mettant à la disposition du réseau un crédit scoré pour l'attribution immédiate des prêts à la consommation.

BNP Lease

En millions de francs	Evolution en %						
	1998	1997	1996	1995	98/97	97/96	96/95
Encours financier fin de période	54 497	52 758	51 286	48 959	3,3	2,9	4,8
- dont mobilier	24 429	22 278	21 258	20 496	9,7	4,8	3,7
- dont immobilier	21 206	21 417	21 365	20 846	- 1,0	0,2	2,5
Production nouvelle	20 208	19 873	18 470	17 245	1,7	7,6	7,1
- dont contrats mobiliers	12 773	11 103	10 261	9 101	15,0	8,2	12,7
- dont contrats immobiliers	2 075	2 608	2 064	3 432	- 20,4	26,4	- 39,9

Proforma BNP Bail + Crédit Universel, hors Arius et Europcar Lease.

En unissant le 28 mai 1998 ses deux filiales BNP Bail et Crédit Universel pour former BNP Lease, le groupe BNP se dote d'un atout majeur à l'heure où le secteur parabancaire est soumis à des conditions de concurrence très rudes et se restructure.

Aujourd'hui, BNP Lease dispose d'une palette complète de produits de financement : crédit, location, crédit-bail mobilier, immobilier et énergie, location longue durée de véhicules (Europcar Lease), gestion évolutive et financement de parcs informatiques courte et longue durées (Arius) sur le marché des entreprises et des particuliers. BNP Lease constitue aujourd'hui un ensemble puissant et bien positionné sur des marchés très concurrentiels où le succès passe par le dynamisme et le professionnalisme accrus des équipes.

L'année 1998 a été marquée par une demande intérieure et une reprise de l'investissement productif en progression de 6 à 7 %.

La production nouvelle de BNP Lease dépasse les 20 milliards de francs, en augmentation de 1,7 %. Les opérations de location et de crédit-bail mobilier progressent de 15 % dans un marché porteur. L'activité crédit enregistre un retrait de 13 %, principalement dans sa composante automobile soumise à un marché extrêmement concurrentiel. Dans un marché rendu plus difficile par l'attente du vote du projet de loi de finances sur la baisse des droits de mutation en 1999, la production en crédit-bail immobilier et énergie, après une forte progression en 1997 qui incluait les signatures de deux importants contrats pour 570 MF, baisse de 20,4 %, quelques contrats importants étant reportés sur 1999.

Dans ce contexte, l'encours financier sain progresse de 3,3 % à 54,5 milliards de francs, l'évolution de ses composantes reflétant la variation des volumes de production nouvelle.

Meunier Promotion

En millions de francs	Evolution en %										
	1998	1997	1996	1995	1994	1993	98/97	97/96	96/95	95/94	94/93
Immobilier d'entreprise	2 595	1 019	954	1 574	2 561	949	x 2,5	+ 6,8	- 39,4	- 38,5	n.s.
- dont maîtrise d'ouvrage déléguée	2 595	978	662	1 431	1 729	520	x 2,7	+ 47,7	- 53,7	- 17,2	n.s.
Immobilier habitat	1 649	1 020	517	520	1 007	1 061	+ 61,7	+ 97,3	- 0,6	- 48,4	- 5,1
Chiffre d'affaires des SCI gérées	4 244	2 039	1 471	2 094	3 568	2 010	x 2,1	+ 38,6	- 29,8	- 41,3	77,5

L'exercice 1998 a permis à Meunier de confirmer sa présence au sein des premiers promoteurs nationaux :

- sur le secteur de l'habitat, avec 2 000 logements lancés et un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de francs ;
- en immobilier d'entreprises, avec une activité importante, tant dans le lancement de bureaux (110 000 m²) que dans la commercialisation (2,6 milliards de francs de chiffre d'affaires), et sans prise de risque financier, puisque Meunier intervient en maîtrise d'ouvrage déléguée, et n'assume donc que le seul risque technique.

Par ailleurs, le groupe a poursuivi le développement de son activité d'administration de biens au travers de ses filiales spécialisées : celles-ci assurent pour le compte de propriétaires investisseurs la gérance d'immeubles de bureaux et de logements, ainsi que la gestion de syndicats de copropriété.

Ainsi, l'ensemble des métiers exercés par le groupe Meunier ont contribué au retour à un bon niveau de rentabilité.

BNP Gestions

En milliards de francs	1998	1997	1996	Variation
Gestion collective	222	177	175	+ 25,2 %
Gestion institutionnelle	231	189	167	+ 22,6 %
Gestion privée sous mandat	109	84	68	+ 30,7 %
	562	450	410	+ 25,0 %

Les activités de gestion institutionnelle et collective en France filialisées au travers de BNP Gestions emploient 260 personnes en France et enregistrent des résultats satisfaisants.

Cette année, les performances de nos produits, reflet de la qualité de la gestion, ont de nouveau été récompensées (« Corbeille Long Terme » décernée par le magazine *Mieux Vivre Votre Argent*, et les « lauriers d'or », par le magazine

Investir pour la gestion globale à cinq ans). L'internationalisation de cette activité se poursuit, avec l'obtention de huit nouveaux mandats de banques centrales ou de grands investisseurs internationaux.

Le total des actifs sous gestion du groupe BNP incluant la gestion Natio-Vie et la gestion privée s'élève à près de 562 milliards de francs, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1997.

Natio-Vie

En millions de francs	Evolution en %								
	1998	1997	1996	1995	1994	98/97	97/96	96/95	95/94
Encours gérés (fin de période)	151 338	132 072	102 867	78 532	59 682	14,6	28,4	31,0	31,6
Production nouvelle (y compris Assu-Vie)	19 480	29 306	23 792	20 841	16 070	- 33,5	15,3	14,1	29,7
Nombre de contrats (en milliers)	1 550	1 490	1 390	1 320	1 244	4,0	7,2	5,3	6,1
Part de marché :									
• globale	4,3 %	5,7 %	5,1 %	4,9 %	4,0 %				
• guichets	7,5 %	9,3 %	8,6 %	8,6 %	7,1 %				

1998 a été pour Natio-Vie une année de consolidation où, à la suite des modifications de la fiscalité, la collecte a marqué le pas. Dans ce contexte difficile, Natio-Vie a su améliorer ses résultats et renforcer son bilan.

La vente de contrats en unités de compte aux particuliers a connu une forte progression (+ 44 %) grâce au lancement de produits attractifs (MultiPEP, Floréal, Europhonie), qui ont permis à de nombreux assurés de bénéficier de la bonne performance des marchés boursiers.

Un faible taux de sortie et le poids relatif de la collecte ont permis une bonne progression des encours (+ 15 %) qui ont atteint 151,3 milliards de francs à la fin de l'année.

Natio-Vie a dégagé un résultat net de 475 MF en hausse sensible (+ 17,3 %) et continué à renforcer son bilan puisque l'ensemble « réserve de capitalisation et provision pour participation aux excédents » représente désormais les deux tiers de ses fonds propres, soit plus du double du chiffre de 1995.

Ces réserves associées aux importantes plus-values latentes constituent un gage pour la pérennité d'une rémunération satisfaisante des assurés.

Le lancement de l'assurance maladie complémentaire devrait intervenir cette année et s'ajouter aux autres diversifications déjà entreprises vers la prévoyance décès et la retraite collective.

Banexi

	1998	1997	1996	1995	1994
Nombre de participations en portefeuille	293	362	380	362 ⁽¹⁾	566
Valorisation du portefeuille (en millions de francs)	4 811	4 627	4 427	4 694	3 749
Hors fonds gérés	3 797	3 801	3 553	3 880	3 089
Investissements de l'exercice (en millions de francs)	734	721	383	2 344	655
Nombre d'opérations de fusions-acquisitions	66	62	57	72	84

(1) Après sortie de BNP Développement du périmètre de la Banexi et intégration de CFJPE.

La Banexi exerce les trois métiers de la banque d'affaires : l'investissement et les prises de participations pour compte propre et pour compte de tiers ainsi que le conseil en ingénierie financière et fusions-acquisitions.

La Banexi a parachevé en 1998 une réorganisation visant à garantir l'indépendance de la gestion des investissements non cotés pour compte de tiers, confiée à sa filiale BNP Private Equity.

Après un premier fonds de capital-risque, Banexi Ventures II, lancé mi-98, qui a levé 400 millions de francs, BNP Private Equity envisage de lancer en 1999 un fonds généraliste de capital-développement et deux fonds spécialisés, l'un dans les télécommunications et l'autre dans les financements mezzanine avec pour objectif de tripler les fonds gérés.

En qualité de sponsor, la Banexi accompagne chaque fonds créé en souscrivant de 20 % à 30 % des capitaux levés et en co-investissant directement si la taille des dossiers le justifie.

En dépit de l'attractivité des nouvelles structures de cotations, en particulier du Nouveau Marché, la Banexi a investi un montant légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. Sur un total de 734 millions de francs investis, 593 millions de francs concernent des investissements industriels, principalement dans les télécommunications, l'agro-alimentaire, l'automobile, et 141 millions de francs dans divers fonds d'investissement non cotés.

La gestion active du portefeuille a permis de réduire le nombre de lignes et de dégager 497 millions de francs de plus-values pour un volume de cessions de 816 millions de francs.

Le métier de conseil et d'ingénierie financière a amélioré ses positions dans un marché marqué par une forte croissance des opérations et une vive concurrence anglo-saxonne.

Avec 66 opérations finalisées, la Banexi confirme encore une fois sa position de leader et progresse de la 6^e à la 4^e place pour ce qui est du volume des transactions, estimé à 89 milliards de francs.

En 1998, la Banexi a notamment conseillé les actionnaires de Comptoirs Modernes lors de l'OPA Carrefour, a procédé aux évaluations de France Télécom pour la 2^e ouverture du capital et d'Alstom lors de l'introduction en Bourse, et a conseillé Vivendi lors de la fusion avec Havas.

BNP Factor

BNP Factor offre aux entreprises clientes du groupe BNP son savoir-faire en matière d'affacturage en France comme à l'international. Elle se charge du recouvrement des créances commerciales que les entreprises lui confient, de leur financement partiel ou total, et elle en garantit la bonne fin en cas de défaillance de leurs clients. Ces prestations sont complétées par des services informatiques et télématiques innovants.

Depuis cette année, BNP Factor est responsable de l'animation de la ligne de métier mondiale factoring du groupe BNP. Elle a également mis en place un accord de réciprocité commerciale avec un affactureur allemand et un affactureur britannique.

Le marché français de l'affacturage, très concentré et toujours aussi concurrentiel, a poursuivi en 1998 sa forte expansion avec un taux de croissance comparable à celui de l'exercice précédent (20 %).

En liaison étroite avec le réseau d'agences, son principal apporteur d'affaires, BNP Factor continue d'accroître son chiffre d'affaires à un rythme soutenu puisque les achats de factures à la clientèle des PME-PMI ont augmenté de 34 %. A la fin de l'exercice, le parc de contrats actifs approchait les 1 200.

Volume de factures de BNP Factor en millions de francs et taux de croissance annuel

	1998	1997	1996	1995	1994
MF	15 568	13 937	10 917	9 874	6 108
% variation ⁽¹⁾	+ 12	+ 28	+ 11	+ 62	-

(1) BNP Factor a été créée en 1994.

Eléments financiers

Bilan consolidé	p. 74
Compte de résultats consolidé	p. 76
Tableau de financement consolidé	p. 77
Notes annexes	p. 78
Note 1 - Principes comptables et de présentation des états financiers consolidés	p. 78
Note 2 - Périmètre de consolidation	p. 85
Note 3 - Opérations interbancaires et assimilées	p. 90
Note 4 - Opérations avec la clientèle	p. 91
Note 5 - Opérations sur titres de transaction, de placement et d'investissement	p. 92
Note 6 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées.	p. 94
Note 7 - Provisions pour créances douteuses et risques pays	p. 96
Note 8 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	p. 99
Note 9 - Immobilisations financières	p. 100
Note 10 - Immobilisations incorporelles et corporelles	p. 100
Note 11 - Comptes de régularisation et autres actifs	p. 101
Note 12 - Ecarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées	p. 102
Note 13 - Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires	p. 102
Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables	p. 103
Note 15 - Emprunts obligataires	p. 104
Note 16 - Comptes de régularisation et autres passifs après répartition	p. 105
Note 17 - Provisions pour risques et charges	p. 105
Note 18 - Dettes subordonnées	p. 106
Note 19 - Fonds pour risques bancaires généraux	p. 107
Note 20 - Capitaux propres consolidés après affectation du résultat	p. 108
Note 21 - Engagements hors bilan	p. 111
Note 22 - Opérations sur instruments financiers à terme	p. 112
Note 23 - Exposition du groupe BNP aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers	p. 115
Note 24 - Echéances des emplois et des ressources et autres instruments de taux d'intérêt	p. 117
Note 25 - Régimes de retraite et de prévoyance	p. 118
Note 26 - Produit net bancaire	p. 120
Note 27 - Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit	p. 121
Note 28 - Produits et charges sur opérations avec la clientèle	p. 121
Note 29 - Produits de portefeuilles-titres	p. 122
Note 30 - Commissions	p. 123
Note 31 - Frais de personnel	p. 124
Note 32 - Plans d'options d'achat et de souscription d'actions	p. 125
Note 33 - Résultat de cessions et provisions sur immobilisations financières	p. 125
Note 34 - Produits et charges exceptionnels	p. 126
Note 35 - Informations sectorielles	p. 128
Note 36 - Impôt sur les sociétés	p. 129
Note 37 - Effectif moyen	p. 130
Note 38 - Compte de résultats consolidé réglementairement publiable	p. 130
Les implantations du groupe	p. 132
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	p. 134

Bilan consolidé du groupe BNP

Actif

Au 31 décembre	1998 en M€	1998 en MF	1997 en MF	1996 en MF
	€			
Opérations interbancaires et assimilées (note 3)				
Caisse, banques centrales, CCP	3 666	24 050	11 863	15 115
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	40 394	264 965	248 496	154 692
Créances sur les établissements de crédit	71 283	467 582	491 905	543 260
Total des opérations interbancaires et assimilées	115 343	756 597	752 264	713 067
Opérations avec la clientèle (notes 4 et 7)				
Créances sur la clientèle	139 415	914 506	832 432	741 513
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	9 258	60 726	55 651	52 473
Total des opérations avec la clientèle	148 673	975 232	888 083	793 986
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	16 615	108 982	113 450	119 319
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	6 569	43 095	32 639	36 470
Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 6)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1 691	11 091	10 398	6 619
Participations et parts dans les entreprises liées	1 779	11 673	11 298	19 316
Total des titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	3 470	22 764	21 696	25 935
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (notes 8 et 9)				
Financières	144	946	920	821
Non financières	846	5 545	4 436	3 729
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	990	6 491	5 356	4 550
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 10)	2 397	15 725	13 883	17 168
Comptes de régularisation et autres actifs (note 11)	30 560	200 460	206 982	150 380
Ecarts d'acquisition (note 12)	215	1 412	518	178
Total de l'actif	324 832	2 130 758	2 034 871	1 861 053
HORS BILAN				
Engagements de financement donnés (note 21)	67 682	443 965	397 044	324 530
Engagements de garantie donnés (note 21)	31 562	207 034	189 316	174 641
Engagements sur titres (note 21)	5 956	39 066	63 593	55 543
Opérations sur instruments financiers à terme (note 22)	2 572 897	16 877 099	14 490 145	11 516 390

Passif

Au 31 décembre	1998 en M€	1998 en MF ⁽¹⁾	1997 en MF	1996 en MF
		Avant affectation du résultat	Après affectation du résultat	Après affectation du résultat
Opérations interbancaires et assimilées (note 13)	€			
Banques centrales, CCP	3 399	22 295	22 295	23 926
Dettes envers les établissements de crédit	104 695	686 756	686 756	644 313
Total des opérations interbancaires et assimilées	108 094	709 051	709 051	668 239
Comptes créditeurs de la clientèle (note 14)	117 965	773 799	773 799	717 741
Dettes représentées par un titre				
Bons de caisse (note 14)	4 863	31 901	31 901	17 647
Titres du marché interbancaire (note 13)	172	1 125	1 125	1 753
Titres de créances négociables (note 14)	24 614	161 457	161 457	169 208
Emprunts obligataires (note 15)	6 996	45 893	45 893	50 881
Autres dettes représentées par un titre	108	708	708	759
Total des dettes représentées par un titre	36 753	241 084	241 084	240 248
Comptes de régularisation et autres passifs (note 16)	38 503	252 560	255 039	270 244
Provisions pour risques et charges (note 17)	2 853	18 714	18 714	13 889
Dettes subordonnées (note 18)	8 258	54 170	54 170	53 868
Fonds pour risques bancaires généraux (note 19)	1 038	6 807	6 807	6 718
Capitaux propres (note 20)				
Capital souscrit	833	5 460	5 460	5 331
Primes d'émission et d'apport	3 421	22 441	22 441	20 877
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence				
Part du groupe	4 886	32 055	37 214	32 832
Part des intérêts minoritaires	1 061	6 960	6 979	4 884
Total des capitaux propres	10 201	66 916	72 094	63 924
Résultat de l'exercice				
Part du groupe	1 114	7 309		
Part des intérêts minoritaires	53	348		
Résultat net	1 167	7 657		
Total du passif	324 832	2 130 758	2 130 758	2 034 871
HORS BILAN				
Engagements de financement reçus (note 21)			24 864	9 909
Engagements de garantie reçus (note 21)			153 101	158 759
Engagements sur titres (note 21)			56 438	52 172

(1) L'affectation du résultat a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis aux Assemblées Générales de la BNP et des filiales consolidées.

Compte de résultats consolidé

	1998 en M€	1998 en MF	1997 en MF	1996 en MF
PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE	€			
Intérêts et produits (charges) assimilés				
Opérations avec les établissements de crédit (note 27)	(436)	(2 859)	(64)	(1 096)
Opérations avec la clientèle (note 28)	4 233	27 763	26 124	28 577
Opérations de crédit-bail et assimilés	661	4 338	4 196	4 326
Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre (note 26)	(2 915)	(19 121)	(18 612)	(19 258)
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 29)	2 067	13 560	11 605	11 263
Revenus des titres à revenu variable (note 29)	128	841	902	1 028
Total des intérêts et produits assimilés	3 738	24 522	24 151	24 840
Commissions : produits nets (note 30)	1 794	11 764	9 969	8 863
Gains nets sur opérations financières (note 26)	1 627	10 671	8 489	4 467
Autres produits nets d'exploitation bancaire	207	1 358	1 457	1 332
Produit net bancaire (note 26)	7 366	48 315	44 066	39 502
Charges générales d'exploitation				
Frais de personnel (note 31)	(3 085)	(20 237)	(18 991)	(17 920)
Autres frais administratifs	(1 601)	(10 499)	(9 538)	(8 677)
Total des charges générales d'exploitation	(4 686)	(30 736)	(28 529)	(26 597)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(333)	(2 181)	(2 102)	(2 061)
Résultat brut d'exploitation	2 347	15 398	13 435	10 844
Charge nette aux provisions pour engagements douteux (note 7)	(1 203)	(7 892)	(6 785)	(3 793)
Résultat courant	1 144	7 506	6 650	7 051
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note 33)	478	3 133	2 380	(704)
(Dotations) reprise nette des provisions aux fonds pour risques bancaires généraux et risques divers	(3)	(23)	(135)	1 733
Charges exceptionnelles nettes (note 34)	(129)	(845)	(1 391)	(3 417)
Résultat net avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence et amortissement des écarts d'acquisition	1 490	9 771	7 504	4 663
Impôt sur les bénéfices (note 36)	(431)	(2 823)	(1 997)	(983)
Résultat des sociétés mises en équivalence	124	814	815	537
Amortissement des écarts d'acquisition	(16)	(105)	(103)	(88)
Résultat net	1 167	7 657	6 219	4 129
Part du groupe	1 114	7 309	5 962	3 856
Part des intérêts minoritaires	53	348	257	273
Résultat net, part du groupe, par action en francs ⁽¹⁾	5,16	33,86	28,26	18,69

(1) Le résultat net, part du groupe, par action est déterminé en conformité avec les règles internationales sur la base d'un nombre moyen pondéré d'actions qui s'inscrit à 215 888 583 en 1998, 210 951 379 en 1997 et 206 264 600 en 1996.

Sur la base du nombre d'actions créées au 31 décembre de chaque exercice tel qu'il était précédemment établi, le résultat net, part du groupe, par action se serait élevé à 33,46 francs au 31 décembre 1998 pour 218 410 671 actions contre 27,96 francs au 31 décembre 1997 pour 213 244 188 actions et 18,59 francs en 1996 pour 207 434 993 actions le 31 décembre 1996.

Tableau de financement consolidé

En millions de francs	1998	1997	1996
RESSOURCES EN CAPITAUX PERMANENTS			
Capitaux propres			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation			
Résultat net consolidé	7 657	6 219	4 129
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	2 181	2 102	2 061
Dotations nettes aux comptes de provisions	7 607	3 655	7 047
Résultats des sociétés mises en équivalence	(814)	(815)	(537)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	16 631	11 161	12 700
Distribution externe	(2 479)	(1 603)	(1 197)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves			
Sur la part du groupe	22	(1 321)	4 168
Sur les intérêts hors groupe	2 076	2 855	(526)
Augmentation des ressources en capitaux permanents	16 250	11 092	15 145
Augmentation (Diminution) des fonds pour risques bancaires généraux	89	138	(1 773)
Augmentation des dettes subordonnées	302	9 353	6 498
Augmentation des ressources en capitaux permanents	16 641	20 583	19 870
Autres ressources			
Augmentation des opérations interbancaires	40 812	44 861	112 581
Augmentation des dépôts de la clientèle	56 058	79 692	59 987
Augmentation (Diminution) des dettes représentées par un titre	836	(15 028)	(15 461)
(Diminution) Augmentation des autres comptes financiers	(4 438)	(8 353)	72 836
Augmentation des autres ressources	93 268	101 172	229 943
Augmentation de l'ensemble des ressources	109 909	121 755	249 813
Emplois			
(Diminution) Augmentation des prêts interbancaires	(11 918)	(52 326)	75 529
Augmentation des prêts consentis à la clientèle	92 120	99 521	51 660
Augmentation des opérations sur titres	15 224	11 064	101 274
Augmentation des immobilisations financières	10 460	64 679	19 512
Augmentation (Diminution) des immobilisations corporelles et incorporelles	4 023	(1 183)	1 838
Augmentation de l'ensemble des emplois	109 909	121 755	249 813

NOTES ANNEXES

Note 1 - Principes comptables et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la banque et de ses principales filiales et sociétés associées. Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats consolidés suivent les principes comptables et de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des filiales et des sociétés associées consolidées, préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, sont retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation du groupe.

Principes et méthodes de consolidation

Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Nationale de Paris et de toutes les filiales et participations dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou dont le résultat net en valeur absolue est supérieur à 3 millions d'euros et dans lesquelles la BNP possède directement ou indirectement 20 % ou plus du capital.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

- **Sociétés intégrées globalement**

Seuls les établissements de crédit, les établissements financiers, les sociétés holding à caractère bancaire et les entreprises dont l'activité principale constitue un prolongement de l'activité de ces établissements sont intégrés globalement lorsque la BNP contrôle directement ou indirectement un pourcentage du capital égal ou supérieur à 50 % ou lorsque le groupe y exerce une influence dominante en vertu soit de dispositions statutaires ou conventionnelles, soit du pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et que le total du bilan de ces filiales est supérieur à 15 millions d'euros.

- **Sociétés intégrées proportionnellement**

Les comptes des sociétés que le groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. En l'absence de contrôle exclusif, une société est considérée comme contrôlée de manière conjointe lorsque son capital est détenu par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires qui désignent conjointement les organes de direction dans la perspective de définir et de mener une politique commune.

- **Sociétés mises en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participa-

tion inférieure à 50 % mais suffisante pour lui permettre d'exercer une influence notable sur la gestion politique et financière, laquelle est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote, sont mises en équivalence. Il en est de même des établissements de crédit et des établissements financiers dans lesquels le groupe détient une participation égale ou supérieure à 50 % et dont le total du bilan est compris entre 10 et 15 millions d'euros ainsi que des filiales dont l'activité n'est pas bancaire (sociétés d'assurances, entreprises de services bancaires auxiliaires). Lorsque l'influence est jugée dominante ou le contrôle conjoint, les sociétés sont intégrées globalement ou proportionnellement ainsi qu'il est mentionné dans les paragraphes précédents.

- **Exclusions**

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation consolidable du groupe, celle-ci est exclue du périmètre de consolidation. La valeur de la participation dans ces entreprises est reclassée à la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

En cas de variation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation, la quote-part de situation nette afférente à cette variation est portée en variation des capitaux propres.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux des entités implantées dans des pays à forte inflation

dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques. Les éléments du compte de résultats des sociétés et succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf dans les pays à forte inflation où ils sont convertis aux taux de clôture.

Les monnaies de l'espace euro ont été converties à l'aide des parités annoncées le 31 décembre 1998, fixées de manière définitive à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'euro le 1^{er} janvier 1999.

Les écarts de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui proviennent de l'évolution des cours des devises sont portés dans une rubrique des réserves consolidées intitulée «Ecart de conversion». Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères.

Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

• Survaleurs

La différence positive dégagée, lors de l'acquisition de titres de filiales et de participations consolidés, entre le prix de revient et la part de l'actif net comptable revenant au groupe, est répartie entre des corrections de valeur d'éléments identifiables du bilan de l'entreprise consolidée et un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une période, qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie, en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. La fraction de la survaleur affectée est traitée selon les règles communes applicables aux actifs correspondants.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence sont présentés sous la rubrique «Ecart d'acquisition». La part de la différence de première consolidation affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique «Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence».

• Opérations réciproques

Les titres émis par l'une des sociétés intégrées globalement du groupe BNP rachetés par le groupe et détenus durablement par celui-ci font l'objet de retraitements destinés à les annuler, à l'exclusion de ceux émis par la BNP et détenus en application de la réglementation liée au plan d'options d'achat consenti au personnel du groupe.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, ont été éliminés lorsqu'ils concernaient des filiales ayant fait l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

• Opérations de crédit-bail

Les revenus résultant des opérations de crédit-bail sont comptabilisés comme des produits financiers, conformément à la nature économique de ces opérations. Les immobilisations données en crédit-bail à la clientèle figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces derniers font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à refléter l'amortissement financier du capital investi. Les amortissements ainsi modifiés sont enregistrés dans la rubrique «Produits et charges des opérations de crédit-bail». Un effet d'impôt différé n'est calculé que partiellement sur ce retraitement afin de tenir compte de la pérennité attachée à la moitié, au moins, des réserves ainsi constituées.

Autres principes et méthodes comptables

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères ne sont pas constatés en résultats.

Emprunts obligataires

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables –, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre isolés à l'actif du bilan consolidé.

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique « Titres de transaction » et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de l'exercice de ce portefeuille.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultats dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant au groupe BNP, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus de titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique

« Gains et pertes sur opérations financières » du compte de résultats. Les provisions pour dépréciation de titres passées en charges ou reprises en compte de résultats sont enregistrées dans cette même rubrique.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en « titres d'investissement » lorsque existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » de même qu'au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultats dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices, ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et, le cas échéant, consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus de titres à revenu variable ».

• Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés, elle est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières » du compte de résultats.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus de titres à revenu variable ».

• Titres mis en équivalence

Les variations de situation nette des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence » et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Réserves consolidées ». La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part de l'actif net revenant au groupe lors de l'acquisition des titres est également inscrite sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

Instruments financiers à terme

Le groupe BNP intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt, de change et de titres à revenu variable, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change

des actifs et des passifs de certaines des sociétés du groupe et du groupe dans son ensemble.

Le groupe BNP intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

• Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultats, dans la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

• Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de « trading ». Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

• Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats

sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

- **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, également appelés instruments synthétiques, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant.

Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultats consolidé.

- **Détermination de la valeur de marché des instruments financiers**

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements donnent lieu, par le débit du compte de résultats, à la constitution de provisions pour créances douteuses.

Ces principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier, étant précisé que la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires restant à engager ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultats, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Charge nette aux provisions pour engagements douteux ».

Provisions pour risques pays

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable, et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées dans le compte de résultats consolidé sous l'intitulé « Charge nette aux provisions pour engagements douteux ».

Fonds pour risques bancaires généraux

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultats sous la rubrique « Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux ». La dotation initiale à ces fonds a été effectuée par prélèvement sur les réserves dans les conditions décrites dans la note 19.

Provisions pour risques divers

Le groupe constitue des provisions pour risques divers afin de couvrir des risques identifiés dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprise lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

Immobilisations

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale la Compagnie

Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant d'une part des immeubles en pleine propriété, et d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier, consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, suivant le mode linéaire.

La BNP et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultats en « Dotations aux amortissements ».

Réévaluation légale

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP et certaines de ses filiales françaises ont procédé à la réévaluation de leurs terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.

A la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extériorisé au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice.

L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

Impôts sur les sociétés

Les sociétés du groupe BNP sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéficiaires est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 10 % du capital ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 dont la durée d'application est indéterminée et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997, expirant fin 1999, cette dernière contribution étant toutefois ramenée à 10 % pour l'exercice 1999. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires, tel que rappelé par le Conseil national de la comptabilité dans son avis du 15 septembre 1997.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du groupe BNP comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Toutefois, la provision pour impôt différé déterminée sur les réserves latentes afférentes aux opérations de crédit-bail est déterminée sur la partie des réserves susceptibles d'être soumises à l'impôt dans un avenir prévisible, celles-ci ne pouvant être, en tout état de cause, inférieures à la moitié des réserves latentes existantes.

En application des règles internationales généralement admises, le groupe comptabilise depuis 1997 les actifs d'impôts différés en tenant compte de leur probabilité de récupération sans les limiter aux impôts différés passifs constatés.

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, la BNP et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultats de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique « Frais de personnel ».

Régimes des pensions de retraites allouées aux anciens salariés

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des

régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- La caisse de retraites de la BNP et les caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des caisses et par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

Engagements sociaux

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la banque est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

Note 2 - Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements de crédit		
Banexi ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banque de Bretagne ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banque de la Cité ⁽¹⁾	99,95	99,95
Banque de Wallis-et-Futuna	51,00	51,00
BNPI	97,85	97,85
BNP Factor (France) ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Finance ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Guadeloupe ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Guyane	100,00	100,00
BNP Lease ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Martinique ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Nouvelle-Calédonie	100,00	100,00
Natiobail	73,93	73,93
Natiocrédibail	100,00	100,00
Natiocrédimurs	100,00	100,00
Natioénergie	100,00	100,00
Natiolocation ⁽¹⁾	100,00	100,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Arius Finance	86,95	86,95
Banexi Communication SA ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banexi Société de Capital-Risque	100,00	100,00
BNP Arbitrage ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Développement SA	100,00	100,00
BNP Gestions ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Immobilier ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Emergis ⁽¹⁾	100,00	100,00
Compagnie d'Investissement de Paris «CIP»	100,00	100,00
Codexi	99,91	99,91
Du Bouzet SA ⁽¹⁾	99,54	99,54
Financière BNP ⁽¹⁾	100,00	100,00
Immo Investissements BNP ⁽¹⁾	100,00	100,00
Natiocrédit ⁽¹⁾	100,00	100,00
Natioinformatique	100,00	100,00
Promopart BNP ⁽¹⁾	100,00	100,00
Société Auxiliaire de Participations et de Gestion «SAPEG» ⁽¹⁾	100,00	100,00
Société Bridoise de Participations	100,00	100,00
Société Cristolienne de Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Société Française Auxiliaire «SFA» ⁽¹⁾	100,00	100,00
Autres entreprises à caractère financier		
Arius SA	100,00	86,95
Compagnie Immobilière de France «CIF» ⁽¹⁾	100,00	100,00
Fleurantine de Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Négocéquip	100,00	100,00
SNC Goya	100,00	100,00
SNC Immobilier Haussmann 1	100,00	100,00
SNC Meunier Barjac	100,00	100,00
Société de Courtage d'Assurance Universel	100,00	100,00
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Europe		
BNP Bank NV (Pays-bas)	100,00	100,00
BNP España (Espagne)	99,12	99,12
BNP Finans A/S Norvège (Norvège)	100,00	100,00
BNP Ireland Ltd (Groupe)	100,00	100,00
BNP Luxembourg	100,00	99,02
BNP Plc Londres (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Suisse	99,86	99,22
Groupe United European Bank UEB (Suisse)	100,00	100,00

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 1^{er} janvier 1998.

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Amériques		
Banco BNP Brasil SA	100,00	100,00
Groupe BANCWEST CORP. (EU)	45,00	45,00
BNP (Canada)	100,00	99,76
BNP (Mexico) SA	100,00	100,00
BNP (Panama) SA	91,80	90,96
BNP (Uruguay) SA	100,00	100,00
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd	100,00	100,00
Asie		
BNP Arbitrage Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP PrimeEast Securities (Hong Kong)	100,00	90,00
Afrique		
Banque Malgache de l'Océan Indien BMOI (Madagascar)	55,78	54,83
Banque pour l'Industrie et le Commerce (Comores)	51,00	49,90
BCI Mer Rouge (république de Djibouti)	51,00	49,90
BMCI (Maroc)	50,00	48,93
UBCI (Tunisie)	50,00	48,93
Banque du Caire et de Paris (Egypte)	76,00	76,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Europe		
BNP Capital Finance Ltd (Irlande)	100,00	100,00
BNP Factor (Portugal)	95,00	95,00
BNP Financière du Régent (Belgique)	100,00	100,00
BNP Leasing Limited (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Leasing Spa (Italie)	100,00	100,00
BNP SIM SA Milan (Italie)	100,00	100,00
BNP Pasfin SIM (Italie)	70,00	70,00
BNP UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Interconti - Finance (Irlande)	100,00	100,00
Amériques		
BNP Cooper Neff (EU)	100,00	100,00
BNP Cooper Neff Advisors (EU)	100,00	100,00
BNP Leasing Corporation Dallas (EU)	100,00	100,00
BNP Mexico Holding (Mexique)	100,00	100,00
BNP Securities INC (EU)	100,00	100,00
BNP US Funding LLC (EU)	100,00	100,00
French American Banking Corporation - FABC (EU)	100,00	100,00
Asie - Océanie		
BNP Equities Asia	100,00	100,00
BNP Equities Australia Ltd	80,00	80,00
BNP Finance Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP Futures HKG	100,00	100,00
BNP IFS Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP IFS Singapour Ltd	100,00	100,00
BNP Pacific Ltd (Australie)	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine (South East Asia)	70,00	70,00
BNP Prime Peregrine Ltd (Greater China)	90,00	90,00
BNP Securities HKG	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu)	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Indonesia (Indonésie)	70,00	70,00
Pt BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie)	80,00	56,00
Afrique		
BMCI Offshore (Maroc)	100,00	48,93
Interleasing Maroc	71,83	35,15
Union Tunisienne de Leasing (Tunisie)	56,64	37,05
Autres entreprises à caractère financier		
Asie - Océanie		
90 William Street Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
CFJPE	50,00	50,00
Europcar Lease	50,00	50,00
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Europe		
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie)	30,00	29,70
BNP Dresdner Bank AD (Bulgarie)	40,00	40,00
BNP Dresdner Bank CR/AS (République tchèque)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank Z A O (Russie)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank (Polska) SA	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank RT (Hongrie)	50,00	50,00
Amérique		
Dresdner Banque Nationale de Paris Chile (Chili)	44,15	44,15
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili)	50,00	50,00
Asie - Océanie		
International Bank of Paris and Shangaï (république populaire de Chine)	50,00	50,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Europe		
BNP AK Dresdner Finansal Kiralama AS (Turquie)	30,00	29,70
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer - SFOM (Suisse)	48,36	48,36
Amérique		
Dresdner BNP Chile Corredores de Bolsa (Chili)	27,50	27,50

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Béarnaise de Participations	98,86	98,86
Chinonaise de Participations ⁽¹⁾	100,00	99,54
DGC Participations	100,00	100,00
Euromezzanine SCA	28,29	28,29
Euromezzanine SCA 2	27,83	27,83
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Afrique		
BICI Côte d'Ivoire (Groupe)	34,54	34,54
BICIA du Burkina Faso	29,38	29,38
BICI du Gabon	34,86	34,86
BICI du Sénégal	35,69	35,69
BTCI Togo	35,75	35,75
International Bank of Southern Africa - SFOM Ltd (Afrique du Sud)	39,46	39,46
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON (Namibie)	21,20	21,20
Union Africaine de Crédit UFAC (Maroc)	99,09	48,48
Asie		
BNP PrimeEast Indonesia	70,00	49,00

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 1^{er} janvier 1998.

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Amérique		
BNP Canada - Valeurs mobilières	100,00	99,76

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Assurance		
Natio-Vie (groupe) ⁽¹⁾	100,00	100,00
Immobilier		
Cimoxi ⁽¹⁾	100,00	100,00
Meunier Promotion (groupe) ⁽¹⁾	100,00	100,00
Société Française de Développement Immobilier ⁽¹⁾	100,00	100,00
Services		
Société Française du Chèque de Voyage	21,00	21,00
SOCIETES ETRANGERES		
Assurance		
BNP Ré Luxembourg	100,00	99,91

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 31 décembre 1998.

Le périmètre de consolidation a évolué en 1997 et 1998 comme suit :

En 1997

- Cinq sociétés créées, Banco BNP Brésil, BNP PrimeEast Labuan Holding, BNP US Funding LLC (Etats-Unis), BNP Arbitrage Hong Kong et Arius Finance, ainsi que deux sociétés acquises, BNP PrimeEast Securities Hong Kong et BNP Private Bank Trust Bahamas, sont consolidées par intégration globale. Il en est de même pour BNP Gestions, BNP Mexico Holding, BMCI Offshore (Maroc), Codexi et Arius SA, répondant désormais aux critères de consolidation par intégration globale.
- Une société nouvellement créée, Euromezzanine SCA2, une société acquise, BNP PrimeEast Indonesia, et une société ayant franchi le seuil de consolidation, BNP Canada Valeurs Mobilières, sont mises en équivalence.
- Deux sociétés précédemment consolidées par mise en équivalence, Dresdner BNP Chile et Europcar Lease, ainsi que trois autres sociétés ayant franchi le seuil de consolidation, Inversiones Dresdner BNP Chile, Dresdner BNP Chile Corredores Bolsa et UOB Trust Bahamas, sont consolidées par intégration proportionnelle.

- Ne sont plus consolidées globalement les sociétés Delloise de Participations, BNP Securities Hong Kong, BNP Securities Australia et BNP Capital Markets, ces sociétés ne répondant plus aux critères de consolidation ; de même, BNP Asset Finance BV n'est plus mise en équivalence.
- Les sociétés Compagnie Financière Jean-Paul Elkann et Hautmontoise de Participations ont fait l'objet d'une fusion-absorption respectivement par la Société Financière de Participations (rebaptisée CFJPE) et par BNP Finance.
- Ont été cédées les sociétés Crédifimo et Mauritius Leasing Company précédemment consolidées par mise en équivalence.

En 1998

- Quatre sociétés créées, BNP Emergis, BNP Equities Asia, BNP Prime Peregrine Holding (South East Asia) et BNP Prime Peregrine Ltd (Greater China), ainsi qu'une société acquise, BNP Pasfin SIM (Italie), sont consolidées par intégration globale.
- Deux sociétés précédemment mises en équivalence, BNP Financière du Régent (Belgique) et la Banque du Caire

et de Paris (Egypte), cinq sociétés précédemment consolidées par intégration proportionnelle, UEB Holding, UEB Genève, UEB Monaco, UEB Luxembourg et UOB Trust Bahamas, ainsi que BNP Cooper Neff Advisors, BNP Futures HKG et BNP Securities HKG ayant franchi les seuils de consolidation, sont désormais consolidées par intégration globale, ainsi que la Société de Courtage d'Assurance Universel précédemment sous-consolidée par le Crédit Universel.

- BNP Bail et Crédit Universel ayant fait l'objet d'une fusion, désormais reprises sous la raison sociale BNP Lease et Locafinance, absorbée par Natiolocation, restent consolidées par intégration globale.
- Après échange de la participation détenue dans BANCWEST CORP., société holding détenant les

titres de Bank of the West, contre une participation de 45 % dans la société holding détenant les titres de First Hawaiian Bank, et de Bank of the West, les sous-groupes Bank of the West et First Hawaiian Bank sont consolidés par intégration globale sous la raison sociale groupe BANCWEST CORP. L'effet de ce changement de périmètre est détaillé en note 34.

- Une entité précédemment mise en équivalence, BNP Dresdner Bank Bulgaria, est désormais consolidée par intégration proportionnelle.
- Ne sont plus consolidées globalement BAI SA et BAI Asset Management, ces deux sociétés ayant cessé leurs activités, ainsi que KB Norge ne répondant plus aux critères de consolidation.

Note 3 - Opérations interbancaires et assimilées

En millions de francs, au 31 décembre	1998		1997		1996
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP					
Caisse et Comptes Chèques Postaux	5 864	-	5 864	3 947	2 876
Banques centrales	18 182	(16)	18 166	7 904	12 227
Créances rattachées	20	-	20	12	12
Total Caisse, banques centrales, CCP	24 066	(16)	24 050	11 863	15 115
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	265 147	(182)	264 965	248 496	154 692
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	26 700	(229)	26 471	26 541	28 394
Comptes et prêts ⁽¹⁾					
- avec les banques centrales	31 584		31 584	10 429	16 810
- avec les autres établissements	150 696	(4 573)	146 123	200 074	349 067
- avec créances rattachées	8 489	(133)	8 356	9 092	7 088
Total des comptes et prêts	190 769	(4 706) ⁽²⁾	186 063	219 595	372 965
Opérations de pension					
Titres reçus en pension livrée	240 810		240 810	234 338	132 602
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme					
- avec les banques centrales				-	77
- avec les autres établissements	13 497	-	13 497	10 918	8 827
- créances rattachées	22		22	42	37
Total des opérations de pension	254 329	-	254 329	245 298	141 543
Prêts subordonnés	719	-	719	471	358
Total des créances sur les établissements de crédit	472 517	(4 935)	467 582	491 905	543 260
Total des opérations interbancaires et assimilées	761 730	(5 133)	756 597	752 264	713 067
<i>Dont intérêts courus non échus</i>			11 391	11 511	8 013

(1) Les «comptes et prêts» enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 7).

(2) Provisions au titre du risque pays.

Note 4 - Opérations avec la clientèle

En millions de francs, au 31 décembre	1998		1997		1996
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Créances sur la clientèle					
Créances commerciales					
- Opérations d'escompte et assimilées	13 137	-	13 137	18 090	22 293
- Cession de créances professionnelles	3 070	-	3 070	2 421	1 653
- Autres créances commerciales	26 910	(2)	26 908	15 713	10 434
Total des créances commerciales	43 117	(2)	43 115	36 224	34 380
Comptes débiteurs	72 796	-	72 796	70 576	62 834
Autres concours à la clientèle					
- Crédits de trésorerie	150 506	-	150 506	150 206	144 844
- Crédits à l'habitat	140 005	-	140 005	134 264	128 101
- Crédits à l'équipement	104 152	-	104 152	103 430	95 335
- Crédits à l'exportation	24 611	(1 475)	23 136	20 110	17 935
- Autres crédits à la clientèle	281 807	(56)	281 751	243 570	215 156
Total des autres concours à la clientèle	701 081	(1 531) ⁽¹⁾	699 550	651 580	601 371
Créances douteuses	54 118	(35 189)	18 929	16 456	19 457
Créances rattachées sur la clientèle	4 695	-	4 695	4 423	3 686
Titres et valeurs reçus en pension	74 121	-	74 121	52 367	18 707
Prêts subordonnés ⁽²⁾	1 528	(228)	1 300	806	1 078
Total des créances sur la clientèle ⁽³⁾	951 456	(36 950)	914 506	832 432	741 513
Opérations de crédit-bail et assimilées	62 107	(1 381)	60 726	55 651	52 473
Total des opérations avec la clientèle	1 013 563	(38 331)	975 232	888 083	793 986
<i>Dont intérêts courus non échus</i>	<i>6 071</i>	<i>-</i>	<i>6 071</i>	<i>5 602</i>	<i>4 393</i>

(1) Provisions au titre du risque pays.

(2) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique «Prêts subordonnés» s'élèvent au 31 décembre 1998 à 1 100 millions de francs contre 509 millions de francs au 31 décembre 1997 et 684 millions de francs au 31 décembre 1996.

(3) Les créances éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent à 67 538 millions au 31 décembre 1998 contre 65 510 millions de francs au 31 décembre 1997 et 82 120 millions de francs au 31 décembre 1996.

Note 5 - Opérations sur titres de transaction, de placement et d'investissement

En millions de francs, au 31 décembre		1998		1997		1996		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées	132 633		132 633	132 633	119 181	119 181	93 561	93 561
Obligations et autres titres à revenu fixe	40 910		40 910	40 910	46 186	46 186	45 311	45 311
Actions et autres titres à revenu variable	40 721		40 721	40 721	31 392	31 392	31 544	31 544
Actions propres détenues par le groupe	43		43	43	11	11	44	44
Total des titres de transaction	214 307		214 307	214 307	196 770	196 770	170 460	170 460
Dont actions et obligations non cotées	1 965		1 965	1 965	3 898	3 898	99	99
Titres de placement								
Effets publics et valeurs assimilées	7 994	(182)	7 812	7 779	8 847	8 927	12 418	12 482
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par les organismes publics	5 904	(2 684)	3 220	3 729	3 399	4 360	4 114	4 835
émis par les autres émetteurs	23 191	(1 260)	21 931	22 071	25 557	25 977	31 841	32 253
	29 095	(3 944)	25 151	25 800	28 956	30 337	35 955	37 088
Actions et autres titres à revenu variable	2 383	(52)	2 331	2 667	1 236	1 537	4 576	4 948
Actions propres détenues par le groupe			-	-	-	-	306	342
Total des titres de placement	39 472	(4 178)	35 294	36 246	39 039	40 801	53 255	54 860
Dont actions et obligations non cotées	11 282	(3 914)	7 368	7 837	4010	4131	5 286	5 338
Titres d'investissement								
Effets publics et valeurs assimilées	124 520		124 520	127 771	120 468	121 974	48 713	50 303
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par les organismes publics	11 971		11 971	11 223	10 982	10 959	8 374	7 460
émis par les autres émetteurs	30 997	(47)	30 950	31 442	27 326	27 972	29 679	29 863
	42 968	(47)	42 921	42 665	38 308	38 931	38 053	37 323
Total des titres d'investissement	167 488	(47)	167 441	170 436	158 776	160 905	86 766	87 626
Dont obligations non cotées	4 643	(11)	4 632	4 632	1 988	1 986	1 941	1 948
Total des titres de transaction, de placement et d'investissement ⁽¹⁾								
Dont								
Effets publics et valeurs assimilées	265 147	(182)	264 965	268 183	248 496	250 082	154 692	156 346
Obligations et autres titres à revenu fixe	112 973	(3 991)	108 982	109 375	113 450	115 454	119 319	119 722
Dont obligations non cotées	15 397	(3 902)	11 495	11 944	8 834	8 947	5 211	5 235
Actions et autres titres à revenu variable	43 147	(52)	43 095	43 431	32 639	32 940	36 470	36 878
Dont actions non cotées	2 493	(23)	2 470	2 490	1 062	1 068	2 115	2 151

(1) Les parts d'OPCVM détenues par le groupe s'élevaient à 2 655 millions de francs au 31 décembre 1998 (742 millions de francs au 31 décembre 1997 et 1 580 millions de francs au 31 décembre 1996). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 650 millions de francs dont 152 millions de francs d'origine française (347 millions de francs en 1997 dont 278 millions de francs d'origine française et 992 millions de francs au 31 décembre 1996 dont 912 millions de francs d'origine française).

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions de francs)		
		1998	1997	1996
Titre de transaction	Titre de placement	1 525	2 235	10 108
Titre de placement	Titre d'investissement	3 720	36	611
Titre d'investissement	Titre de placement	10	516	24
Titre de transaction	Titre d'investissement	80	1 909	5 005

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 1998 à 1 003 millions de francs (1 798 millions de francs au 31 décembre 1997 et 465 millions de francs au 31 décembre 1996) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 1998 à 2 684 millions de francs (2 379 millions de francs au 31 décembre 1997 et 3 991 millions de francs au 31 décembre 1996).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 4 317 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 4 256 millions de francs au 31 décembre 1997 et 2 822 millions de francs au 31 décembre 1996.

Un certain nombre de pays en développement ont conclu avec leurs banques créancières un accord sur leur dette externe. Le groupe a depuis 1990 apporté aux opérations de conversion un ensemble de créances échangées contre des obligations à taux fixe ou révisable d'une durée de 15 à 30 ans dont certaines, résultant de la levée d'une option de réduction d'intérêt, sont garanties à l'échéance par des obligations à zéro coupon du Trésor américain et du Trésor français, et

bénéficient d'une garantie glissante de 14 mois à 18 mois d'intérêts.

L'encours brut total de ces titres au 31 décembre 1998, 1997 et 1996 s'élevait respectivement à 7 164 millions de francs, 6 156 millions de francs et 7 658 millions de francs. Au 31 décembre 1998, 4 235 millions de francs sont présentés sous la rubrique « Titres de placement » (contre 3 202 millions de francs au 31 décembre 1997 et 3 672 millions de francs au 31 décembre 1996) et 2 929 millions de francs (2 954 millions de francs au 31 décembre 1997 et 3 986 millions de francs au 31 décembre 1996) en titres d'investissement.

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée Générale, autorisant la BNP à procéder à des interventions pour régularisation de marché sur ses propres actions, le groupe BNP a, au cours de l'exercice 1998, vendu 1 737 296 titres au cours moyen de 312,49 francs et acheté 1 733 808 titres au cours moyen de 312,79 francs. Les trois filiales du groupe ayant échangé en 1996 les titres de la Compagnie d'Investissement de Paris lors de l'opération publique d'échange CIP-BNP (note 20) ont cédé, au cours du 1^{er} semestre 1997, les 1 572 905 actions BNP comptabilisées en titres de placement au 31 décembre 1996. En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 1998, 65 934 actions émises par la BNP SA comptabilisées en titres de transactions.

Note 6 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées

En millions de francs, au 31 décembre	1998		1997		1996		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur estimative	Valeur nette comptable	Valeur estimative	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Titres non cotés							
Portefeuille évalué d'après la situation nette	607	411	468	191	263	145	225
Portefeuille évalué d'après la valeur d'usage	2 736	1 352	1 576	1 309	1 490	1 423	1 556
Portefeuille évalué au prix d'acquisition	403	377	404	446	452	464	530
Titres cotés ⁽¹⁾							
Portefeuille évalué par référence au dernier cours de Bourse	1 047	1 032	1 214	194	286	280	423
Portefeuille évalué par référence au cours de Bourse moyen des deux derniers exercices clos	8 172	7 919	11 909	8 258	10 701	4 307	5 079
Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	12 965	11 091	15 571	10 398	13 192	6 619	7 813
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées							
Parts dans les entreprises liées non consolidées ⁽²⁾	2 845	1 900	2 020	1 389	1 509	1 305	1 382
Titres de participation							
Titres non cotés ⁽²⁾	5 371	4 442	5 409	2 843	3 283	2 243	2 849
Titres cotés ⁽¹⁾							
Portefeuille évalué par référence au dernier cours de Bourse	199	186	413	203	400	930	1 085
Portefeuille évalué par référence au cours de Bourse moyen des deux derniers exercices clos	825	798	1 477	869	1 182	5 257	5 754
Portefeuille évalué selon d'autres méthodes	4 424	4 347	4 365	5 994	5 997	9 581	9 607
Total des titres de participation	10 819	9 773	11 664	9 909	10 862	18 011	19 295
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	13 664	11 673	13 684	11 298	12 371	19 316	20 677
Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	26 629	22 764	29 255	21 696	25 563	25 935	28 490

(1) La valeur estimative des titres cotés de participation et de l'activité de portefeuille est déterminée par référence au cours de Bourse moyen des deux derniers exercices clos ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

(2) La valeur estimative des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 809 millions de francs et 386 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 1 329 millions de francs et 253 millions de francs au 31 décembre 1997 et 1 070 millions de francs et 314 millions de francs au 31 décembre 1996.

Afin de traduire l'évolution intervenue dans la gestion de certaines lignes de titres, le groupe a procédé durant l'exercice 1997 à un reclassement en «Titres immobilisés

de l'activité de portefeuille» des lignes faisant l'objet d'une gestion plus active jusqu'alors conservées en «Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées». Ce reclassement a porté sur un montant de 5 743 millions de francs.

Les principales entreprises composant le poste «Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées» dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 250 millions de francs sont les suivantes :

En millions de francs	Siège social	Montant des ⁽¹⁾ capitaux propres consolidés en 1997	Résultat consolidé de l'exercice 1997	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %				
Axa	Paris	78 670	7 920	4 346
Vivendi	Paris	44 911	5 392	1 571
Saint-Gobain	La Défense	55 194	5 628	1 389
Elf Aquitaine	Courbevoie	82 796 ⁽¹⁾	5 602	1 173
Péchiney	La Défense	16 321	1 814	801
Rhône-Poulenc	Courbevoie	42 002	(4 991)	606
Dresdner Bank	Francfort	63 421	5 555	553
Renault	Boulogne-Billancourt	43 917	5 247	513
Peugeot SA	Paris	52 999	(2 768)	310
Lafarge	Paris	26 121	2 432	286
Air France	Roissy-en-France	15 786 ⁽²⁾	1 874 ⁽²⁾	286
Lagardère	Paris	11 899	1 380	278
Bouygues	St-Quentin-en-Yvelines	8 222	755	268
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %				
Cofinoga	Paris	2 065	373	310
CIBC Inc	Etats-Unis	⁽³⁾	⁽³⁾	281

(1) Selon normes françaises.

(2) Chiffre de l'exercice clos le 31 mars 1998.

(3) Nouvelle entité créée en 1998.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse de l'exercice, s'élève à 12 001 millions de francs au 31 décembre 1998 (7 723 millions de francs au

31 décembre 1997 et 2 847 millions de francs au 31 décembre 1996).

Sur l'ensemble des portefeuilles repris en notes 5 et 6, les plus-values potentielles nettes totales s'élèvent à 15 948 millions de francs au 31 décembre 1998, créances titrisées comprises, contre 11 614 millions de francs au 31 décembre 1997 et 5 312 millions de francs au 31 décembre 1996.

Note 7 - Provisions pour créances douteuses et risques pays

En millions de francs	Encours de provisions au 31 décembre 1997	Excédent des dotations constituées sur les provisions reprises	Utilisations	Autres variations ⁽¹⁾	Encours de provisions au 31 décembre 1998
Provisions ⁽²⁾ inscrites en déduction de l'actif					
Sur opérations avec les établissements de crédit ⁽³⁾	6 717	(152)	(199)	(1 415)	4 951
Sur opérations avec la clientèle (note 4)	41 439	3 801	(3 887)	(3 022)	38 331
Sur titres ⁽³⁾	2 940	2 208	(974)	(196)	3 978
	51 096	5 857	(5 060)	(4 633)	47 260
Provisions inscrites au passif					
Sur les engagements par signature	2 553	1 133	(314)	259	3 631
Pour créances risquées et assimilées	2 545	(248)	-	3 761	6 058
	5 098	885	(314)	4 020	9 689
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	56 194	6 742	(5 374)	(613)	56 949
Provisions ⁽²⁾ inscrites en déduction de l'actif					
Au titre des risques pays	13 393	2 278	(732)	(4 934)	10 005
Au titre des risques spécifiques	37 703	3 579	(4 328)	301	37 255
	51 096	5 857	(5 060)	(4 633)	47 260
Provisions inscrites au passif					
Au titre des risques pays	1 146	-	-	4 034	5 180
Au titre des risques spécifiques et bancaires	3 952	885	(314)	(14)	4 509
	5 098	885	(314)	4 020	9 689
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	56 194	6 742	(5 374)	(613)	56 949

(1) Les variations liées aux fluctuations des cours de change s'élèvent à - 822 millions de francs.

(2) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

(3) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, soultes et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 15 185 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 14 539 millions de francs au 31 décembre 1997 et 13 138 millions de francs au 31 décembre 1996.

En millions de francs	1998	1997	1996
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	6 742	5 874	5 380
Dotation aux provisions pour risques sectoriels éventuels comprises dans les résultats exceptionnels (note 34)	-	-	(1 788)
Annulation de reprise (dotation) de provisions sur intérêts impayés comprises dans le produit net bancaire	852	505	(193)
Pertes sur créances et abandons de créances	6 162	6 982	5 128
Provisions utilisées pour amortissement de crédits jugés irrécouvrables et pour pertes sur cessions de créances	(5 374)	(6 133)	(4 260)
Récupérations sur créances amorties	(490)	(443)	(474)
Charge nette des provisions pour créances douteuses et risques pays	7 892	6 785	3 793
dont			
• Charge nette au titres des risques spécifiques	5 223	3 965	4 599
• Charge nette au titre des risques pays	2 669	2 820	(806)

Risques sur les pays jugés sensibles

En 1998, le contexte économique de plusieurs pays a été marqué, à des degrés divers, par des perspectives de forte récession et des taux d'intérêt très élevés, par la dépréciation des monnaies locales et la chute des Bourses régionales.

Ces phénomènes ou certains d'entre eux se sont d'abord concentrés à partir de 1997 sur cinq pays asiatiques (Corée du Sud, Indonésie, Thaïlande, Malaisie et Philippines) avant de s'atténuer en partie au cours du second semestre 1998. A partir de mi-1998, des évolutions analogues ont affecté la Russie puis le Brésil. La Russie s'est ainsi trouvée techniquement en défaut de paiement. Dans ce contexte, la banque a en permanence réapprécié l'ensemble de ses risques sur ces pays.

Les engagements recensés sur ces pays comprennent : les risques de bilan et de hors-bilan, les crédits de toute maturité, y compris le court terme et les opérations de

négoce, les titres en portefeuille y compris le trading (sauf lorsque leurs nominaux sont garantis à l'échéance par des obligations à zéro coupon du Trésor américain et du Trésor français), les crédits en devises et en monnaie locale. Ils incluent l'ensemble de ces opérations faites au profit des Etats, des banques et des entreprises – hors filiales de sociétés multinationales originaires de pays non sensibles ; ils excluent la partie des risques garantis en dehors des pays sensibles par les institutions publiques (Coface...) et internationales, ou par des sûretés en espèces formellement nanties. Les créances commerciales dont la durée initiale est inférieure à dix-huit mois sont prises en compte. Les opérations ne présentant qu'un risque de livraison des marchandises financées et dont le remboursement est assuré hors des pays sensibles ne sont pas retenues.

Pays asiatiques

Engagements directs au 31 décembre	1998			1997			
	Entreprises	Banques	Etat et secteur public	Total (hors court terme commercial)	Court terme commercial	Total	Total
Corée du Sud	2 178	2 590	2 205	6 973	1 763	8 736	10 287
Indonésie	3 302	239	272	3 813	741	4 554	6 171
Thaïlande	2 356	71	665	3 092	708	3 800	6 130
Malaisie	1 305	329	466	2 100	429	2 529	3 764
Philippines	599	374	314	1 287	1 300	2 587	3 576
Total	9 740	3 603	3 922	17 265	4 941	22 206	29 928

Les encours sur la clientèle privée originaire de ces cinq pays s'élevaient à 1 299 MF au 31 décembre 1998.

Sur les engagements relatifs aux cinq pays asiatiques les plus sensibles, le groupe BNP a constitué en 1998 une dotation supplémentaire de 1 900 millions de francs au titre des risques spécifiques. Au total, le groupe BNP a constitué deux types de provisions représentant 4 873 millions de francs au 31 décembre 1998 (3 020 millions de francs au 31 décembre 1997) :

- Une provision au titre des risques spécifiques individuel-

lement identifiés à hauteur de 2 505 millions de francs (592 millions de francs au 31 décembre 1997).

- Une provision générale pour risques pays complémentaire constituée à titre précautionnel déterminée forfaitairement sur la base d'une approche multicritère appliquée par le groupe BNP permettant notamment d'estimer les conséquences d'une détérioration supplémentaire du risque lié à une aggravation éventuelle de la situation économique et financière de ces pays ; le montant de cette provision a été estimé à 2 368 millions de francs (2 428 millions de francs au 31 décembre 1997).

Autres pays

Engagements directs au 31 décembre			1998			
En millions de francs	Entreprises	Banques	Etat et secteur public	Total (hors court terme commercial)	Court terme commercial	Total
Russie	365	392	2 902	3 659	493	4 152

L'encours des opérations effectuées avec la Russie ne donnant lieu qu'à un risque de livraison des marchandises

s'élève au 31 décembre 1998 à 1 334 MF.

Engagements directs au 31 décembre			1998			
En millions de francs	Entreprises	Banques	Etat et secteur public	Total (hors court terme commercial)	Court terme commercial	Total
Brésil	1 219	128	1 742	3 089	1 714	4 803

L'encours des titres Brady garantis (par des obligations à zéro coupon du Trésor US) détenus sur le Brésil s'élève

au 31 décembre 1998 à 1 108 MF.

Note 8 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

En millions de francs	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Part dans les résultats du dernier exercice clos (selon le pourcentage de contrôle) ⁽¹⁾	Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence au bilan consolidé	Valeur nette comptable des titres détenus dans les sociétés du groupe BNP
Sociétés financières				
BICI Côte d'Ivoire	111	3	114	47
BICI Gabon	99	8	107	17
Béarnaise de Participations	62	20	82	30
International Bank of Southern Africa (Afrique du Sud)	25	6	31	3
Union Africaine de Crédit	26		26	31
BICI Sénégal	24	1	25	16
BICI A Burkina Faso	24	-	24	8
Euromezzanine SCA	19	3	22	21
Chinonaise de Participations	18	(1)	17	15
DGC Participations	22	(13)	9	9
Autres	482	7	489	519
Total des sociétés financières	912	34	946	716
Sociétés non financières				
Sociétés d'assurance :				
Natio-Vie	3 361	475	3 836	2 349
BNP Ré Luxembourg	854	93	947	45
Total des sociétés d'assurance	4 215	568	4 783	2 394
Sociétés immobilières :				
Meunier Promotion	227	52	279	278
Cimoxi	78	2	80	20
Société Française de Développement Immobilier	54	(8)	46	47
Total des sociétés immobilières	359	46	405	345
Autres sociétés non financières :				
Société Française du Chèque de Voyage	18	4	22	19
Merone et Cita	105	16	121	136
Autres	115	99	214	2
Total des autres sociétés non financières	238	119	357	157
Total des sociétés non financières	4 812	733	5 545	2 896
Total des titres mis en équivalence	5 724	767	6 491	3 612

(1) Quote-part de résultats non distribués.

Note 9 - Immobilisations financières

En millions de francs	Montant brut au 1 ^{er} janvier 1998	Acquisitions	Rembour- sements et cessions	Transferts et autres variations (1)
Titres d'investissement (note 5)	158 847	43 977	(44 453)	9 117
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 6)	13 310	2 555	(2 569)	368
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (note 6)	12 700	2 537	(3 019)	747
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 8)	5 356			1 135
Total des immobilisations financières	190 213	49 069	(50 041)	11 367

(1) Les transferts et autres variations recouvrent les écarts de conversion et les transferts intervenus entre les différentes catégories de portefeuille. Les reclassements intervenus entre les « Participations et parts dans les entreprises liées » et les « Titres immobilisés de l'activité de portefeuille » sont commentés en note 6.

Note 10 - Immobilisations incorporelles et corporelles

En millions de francs	1998		1997	1996
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles				
- logiciels informatiques	2 445	1 693	752	697
- Autres immobilisations incorporelles	1 347	581	766	749
Total des immobilisations incorporelles	3 792	2 274	1 518	1 446
Immobilisations corporelles				
- Terrains et constructions	14 021	5 651	8 370	7 419
- Equipement, mobilier, installations	15 140	9 957	5 183	4 493
- Immobilisations en cours	654		654	525
Total des immobilisations corporelles	29 815	15 608	14 207	12 437
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	33 607	17 882	15 725	13 883

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale la Compagnie Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité. Cette opération avait conduit à une augmentation de 7 583 millions de francs de la valeur des actifs dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique « Plus-value d'apport » dans les capitaux propres consolidés (note 20).

Afin de tenir compte des effets d'une baisse désormais jugée

durable de la valeur de référence des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration. Cette réestimation a conduit à déprécier de 3 577 millions de francs les immobilisations corporelles du groupe. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale (note 20), restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Montant brut au 31 décembre 1998	Montant des provisions au 1 ^{er} janvier 1998	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprises de provisions de l'exercice	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 31 décembre 1998	Montant net au 31 décembre 1998
167 488	71	-	(26)	2	47	167 441
13 664	2 012	152	(204)	31	1 991	11 673
12 965	2 302	158	(568)	(18)	1 874	11 091
6 491						6 491
200 608	4 385	310	(798)	15	3 912	196 696

Immobilisations hors exploitation

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 159 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 193 millions de francs au 31 décembre 1997 et 135 millions de francs au 31 décembre 1996.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 2 181 millions de francs en 1998 contre 2 102 millions de francs en 1997 et 2 061 millions de francs en 1996.

Note 11 - Comptes de régularisation et autres actifs

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Comptes de régularisation - actif			
Comptes d'ajustement débiteurs ⁽¹⁾	21 048	44 642	35 980
Produits à recevoir	16 385	20 340	21 188
Comptes d'encaissement	12 621	11 331	11 801
Autres comptes de régularisation débiteurs ⁽²⁾	21 163	37 916	21 423
Total des comptes de régularisation - actif	71 217	114 229	90 392
Autres actifs :			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés ⁽³⁾	77 879	44 854	28 621
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	16 244	15 823	16 051
Impôt différé - actif	2 836	3 520	2 248
Actifs divers	32 284	28 556	13 068
Total des autres actifs	129 243	92 753	59 988
Total des comptes de régularisation et autres actifs	200 460	206 982	150 380

(1) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(2) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

(3) Le développement de l'activité exercée par la ligne de métier mondiale « options » conduit à une forte hausse de ce poste.

Note 12 - Ecart d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées

En millions de francs	1998	1997	1996
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	518	178	172
Ecart d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	1 068	428	87
Ecart de conversion	(17)	22	7
Dotations aux amortissements	(157)	(110)	(88)
Valeur nette au 31 décembre	1 412	518	178

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 1998 à 105 millions de francs, déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hau-

teur de 52 millions de francs, contre 103 millions de francs en 1997, déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 7 millions de francs et 88 millions de francs en 1996.

Note 13 - Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires :	41 479	45 022	35 239
- Banques centrales et comptes chèques postaux	22 255	23 850	12 700
- Etablissements de crédit	19 048	20 909	22 371
- Dettes rattachées	176	263	168
Comptes et emprunts :	362 252	373 645	411 640
- Banques centrales	29 281	24 904	21 466
- Etablissements de crédit	321 855	337 873	380 533
- Dettes rattachées	11 116	10 868	9 641
Opérations de pension :			
• Titres donnés en pension livrée	258 764	213 181	126 832
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	46 556	36 391	49 667
- Banques centrales	11 317	11 566	1 837
- Etablissements de crédit	35 239	24 825	47 830
Total des opérations de pension	305 320	249 572	176 499
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	709 051	668 239	623 378
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	1 125	1 753	2 224
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	710 176	669 992	625 602
<i>Dont intérêts courus non échus</i>	<i>13 652</i>	<i>12 081</i>	<i>10 427</i>

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 19 049 millions de francs au 31 décembre

1998 contre 20 909 millions de francs au 31 décembre 1997 et 22 371 millions de francs au 31 décembre 1996.

Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Comptes créditeurs de la clientèle			
Comptes ordinaires	237 142	198 979	182 417
Comptes à terme	281 566	261 619	248 715
Comptes d'épargne à régime spécial	205 258	209 152	191 686
Opérations de pension			
Titres donnés en pension livrée	49 651	47 967	15 204
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	182	24	27
Total des opérations de pension	49 833	47 991	15 231
Total des comptes créditeurs de la clientèle	773 799	717 741	638 049
Dettes envers la clientèle représentées par un titre			
Titres de créances négociables	161 457	169 208	176 854
Bons de caisse	31 901	17 647	17 164
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	193 358	186 855	194 018
Total des dépôts de la clientèle	967 157	904 596	832 067
<i>Dont intérêts courus non échus</i>	<i>5 585</i>	<i>5 378</i>	<i>5 387</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir, s'élèvent à 63 251 millions de francs au 31 décembre 1998 (69 333 millions de francs au 31 décembre 1997 et 55 841 millions de francs au 31 décembre 1996) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 238 751 millions de francs au 31 décembre

1998 (201 035 millions de francs au 31 décembre 1997 et 184 142 millions de francs au 31 décembre 1996).

Par type de clientèle, les dépôts de la clientèle hors titres de créances négociables se répartissent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Clientèle financière	91 895	66 234	54 789
Clientèle non financière			
- Sociétés	262 807	228 330	190 881
- Particuliers	363 623	352 996	321 656
- Entrepreneurs individuels	30 735	34 458	31 124
- Administrations publiques	12 872	11 071	11 082
- Autre clientèle non financière	43 768	42 299	45 681
Total clientèle non financière	713 805	669 154	600 424

Note 15 - Emprunts obligataires

Les principaux emprunts obligataires dont le capital restant dû est supérieur à deux pour cent du total de la dette obligataire résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre		1998			1997	1996
	Date émission	Date échéance	Taux en %	Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû
BNP SA						
Emprunt de 3,6 milliards de francs	1995	2006	8,50	3 600	3 600	3 600
Emprunt de 3,13 milliards de francs	1991	2000	9,00	3 131	3 131	3 131
Emprunt de 2,92 milliards de francs	1994	2006	8,50	2 920	2 920	2 920
Emprunt de 2,80 milliards de francs	1988	2000	9,00	2 800	2 800	2 800
Emprunt de 2,50 milliards de francs	1992	1997	8,625	-	-	2 500
Emprunt de 2,35 milliards de francs	1988	2000	9,00	2 355	2 355	2 355
Emprunt de 2,10 milliards de francs	1992	1999	9,00	2 020	2 100	2 100
Emprunt de 0,2 milliard de livres sterling	1994	1999	6,25	1 860	1 983	1 780
Emprunt de 1,7 milliard de francs	1989	2000	9,00	1 700	1 700	1 700
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1992	2002	9,00	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1993	2003	6,50	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,3 milliard de francs	1989	2001	8,70	1 300	1 300	1 300
Emprunt de 1,2 milliard de francs	1989	2000	9,00	1 200	1 200	1 200
Emprunt de 1,2 milliard de francs	1993	2000	9,00	1 200	1 200	1 200
Emprunt de 1 milliard de francs	1987	1999	Taux variable	1 000	1 000	1 000
Emprunt de 1 milliard de francs	1988	2000	Taux variable	1 000	1 000	1 000
Autres émissions				15 736	19 321	24 227
Total des emprunts obligataires émis par la BNP SA				44 822	48 610	55 813
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				2 312	3 363	3 918
Obligations émises par le groupe et détenues par des sociétés consolidées				(1 885)	(1 893)	(2 957)
Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe				45 249	50 080	56 774
Intérêts courus non échus				644	801	1 380
Total des emprunts obligataires				45 893	50 881	58 154

Les primes diverses non amorties représentatives de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts

obligataires, à 291 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 327 millions de francs au 31 décembre 1997 et 348 millions de francs au 31 décembre 1996.

Note 16 - Comptes de régularisation et autres passifs après répartition

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Comptes de régularisation - passif			
Comptes d'ajustement créditeurs ⁽¹⁾	31 832	46 511	34 769
Charges à payer	15 057	18 552	11 930
Comptes d'encaissement	1 001	2 452	2 507
Autres comptes de régularisation créditeurs	16 752	18 435	21 414
Total des comptes de régularisation - passif	64 642	85 950	70 620
Autres passifs :			
Dettes attachées aux opérations sur titres	67 317	89 377	92 569
Impôts différés - passif	5 768	4 598	4 365
Autres créditeurs et passifs divers ⁽²⁾	117 312	90 319	55 843
Total des autres passifs	190 397	184 294	152 777
Total des comptes de régularisation et autres passifs	255 039	270 244	223 397

(1) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(2) Incluant notamment les primes liées aux instruments conditionnels vendus.

Note 17 - Provisions pour risques et charges

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 7)	3 631	2 553	2 108
Provisions pour engagements sociaux (note 25)	4 215	4 522	4 331
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 7)	6 058	2 545	2 851
Autres provisions pour risques et charges	4 810	4 269	3 178
Total des provisions pour risques et charges	18 714	13 889	12 468

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élevaient à 5 990 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 6 922 millions de francs au 31 décembre 1997 et 5 276 millions de francs au 31 décembre 1996.

Les «Provisions pour créances risquées et assimilées» incluent les provisions pour risques divers, une provision générale à titre précautionnel sur les pays jugés sensibles ainsi qu'une provision constituée en 1994 au titre des risques sectoriels éventuels attachés aux secteurs d'activité qui paraissent les plus exposés à une dégradation de leur conjoncture. Cette provision pour risques sectoriels

éventuels a fait successivement l'objet d'une dotation constitutive de 2 600 millions de francs en 1994 et d'une dotation complémentaire de 1 788 millions de francs en 1996. Ont été repris sur cette provision, en 1996, 2 958 millions de francs au titre de la constitution de provisions spécifiques pour risques de contrepartie (1 400 millions de francs) ainsi qu'au titre de la dépréciation des participations de la BNP (1 558 millions de francs) dans l'UAP et Péchiney ; le solde de cette provision, non affecté, soit 1 430 millions de francs au 31 décembre 1998, est destiné à la couverture de risques sectoriels éventuels.

Note 18 - Dettes subordonnées

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Emprunts subordonnés remboursables	41 070	41 099	34 960
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	2 294	2 306	2 310
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
Titres en devises	2 811	2 994	2 619
Titres en francs	2 000	2 000	2 000
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	4 811	4 994	4 619
Titres perpétuels	4 282	3 918	1 152
Total des emprunts subordonnés perpétuels	11 387	11 218	8 081
Total des dettes subordonnées contractées par le groupe	52 457	52 317	43 041
Intérêts courus non échus	1 713	1 551	1 430
Total des dettes subordonnées	54 170	53 868	44 471

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et en devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres

créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les principaux emprunts subordonnés remboursables dont le capital restant dû est supérieur à cinq pour cent du total des dettes subordonnées remboursables résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre	1998			1997			1996		
	Date émission	Date échéance	Taux en %	Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû
Métropole :									
Emprunt de 3,75 milliards de francs	1990	2002	10,60 %	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
Emprunt de 2,50 milliards de francs	1991	2004	9,35 %	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Emprunt de 2,27 milliards de francs	1988	2000	9,30 %	2 270	2 270	2 270	2 270	2 270	2 270
Autres émissions				27 828	28 126	24 235	27 828	28 126	24 235
Succursales étrangères				2 237	3 696	1 426	2 237	3 696	1 426
Total des emprunts subordonnés remboursables émis par la BNP SA				38 585	40 342	34 181	38 585	40 342	34 181
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				2 485	757	779	2 485	757	779
Total des emprunts subordonnés remboursables émis par le groupe				41 070	41 099	34 960	41 070	41 099	34 960

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 30 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par la BNP SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe

Emprunts subordonnés perpétuels

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 1 800 millions de francs représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit

la banque à émettre, du 1^{er} au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 23 millions de francs. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 2 000 millions de francs. Ces obligations subordonnées « perpétuelles » ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice

distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call Options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

Au 31 décembre 1998	Date d'émission	Call Options	Taux	Montant
BNP SA				
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Emprunt de 2 milliards de francs	1985		TMO	2 000
Emprunt de 500 millions de dollars	1986		Taux variable	2 811
Titres perpétuels				
Emprunt de 20 millions de dollars	1996	2 006	Taux variable	112
Emprunt de 200 millions de dollars	1996	2 006	Taux variable	1 124
Emprunt de 50 millions de dollars	1997	2 007	Taux variable	281
Emprunt de 25 millions de dollars	1997	2 002	Taux variable	142
Emprunt de 1,25 milliard de francs	1997	2 007	(2)	1 250
Emprunt de 50 millions de dollars	1997	2 007	Taux variable	281
Emprunt de 50 millions de dollars	1997	2 006	Taux variable	281
Emprunt de 20 millions de florins néerlandais	1997	2 007	(2)	59
Emprunt de 1,5 milliard de francs belges	1997	2 002	Taux variable	244
Emprunt de 150 milliards de lires italiennes	1998	2008	Taux variable	508
Titres participatifs				
BNP SA				
Emprunt de 1 800 millions de francs	1984		Taux variable (1)	1 800
Emprunt de 413 millions de francs	1985 - 1988		Taux variable (1)	413
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				
Emprunt de 100 millions de francs	1985		Taux variable	81
Total des emprunts subordonnés perpétuels				11 387

(1) Taux minimum fixé à 85 % du TMO moyen.

(2) Taux fixe puis variable après la date du Call Options.

Note 19 - Fonds pour risques bancaires généraux

D'un montant de 10 761 millions de francs au 1^{er} janvier 1994, les fonds pour risques bancaires généraux ont fait l'objet de reprises pour 2 600 millions de francs et 1 788 millions de francs (note 34) respectivement en 1994 et 1996,

simultanément dotés aux provisions pour risques sectoriels éventuels. Au 31 décembre 1998, les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 6 807 millions de francs.

Note 20 - Capitaux propres consolidés après affectation du résultat

En millions de francs	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation	Amortissements réglementés et complémentaires des investissements	Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Total des réserves consolidées et assimilées	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts hors groupe	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31.12.1995 après affectation du résultat	4 742	17 447	5 841	479	(2 896)	23 029	26 453	48 642	2 212	50 854
Bénéfice consolidé 1996						3 856	3 856	3 856	273	4 129
Distribution externe						(1 120)	(1 120)	(1 120)	(77)	(1 197)
Opérations réalisées sur le capital en 1996										
- par offres publiques d'échange	323	2 052						2 375	(805)	1 570
- autres opérations	58	354						412		412
Effet de la déconsolidation de l'UAP	63				329	584	913	976		976
Effet de la variation des parités monétaires en 1996					669		669	669	(16)	653
Emission d'actions de préférence									393	393
Autres variations			(205)			(53)	(258)	(258)	(98)	(356)
Capitaux propres au 31.12.1996 après affectation du résultat	5 186	19 853	5 636	479	(1 898)	26 296	30 513	55 552	1 882	57 434
Bénéfice consolidé 1997						5 962	5 962	5 962	257	6 219
Distribution externe						(1 493)	(1 493)	(1 493)	(110)	(1 603)
Opérations réalisées sur le capital en 1997										
- par offre publique d'échange	33	196						229	(229)	
- autres opérations	112	828						940		940
Effet de la variation des parités monétaires en 1997										
- au cours de l'exercice 1997					557		557	557	113	670
- sur titres en cours de cession					561	(420)	141	141		141
Correction afférente à la plus-value d'apport sur actifs immobiliers			(2 758)				(2 758)	(2 758)		(2 758)
Emission d'actions de préférence									2 922	2 922
Autres variations			(54)			(36)	(90)	(90)	49	(41)
Capitaux propres au 31.12.1997 après affectation du résultat	5 331	20 877	2 824	479	(780)	30 309	32 832	59 040	4 884	63 924
Bénéfice consolidé 1998						7 309	7 309	7 309	348	7 657
Distribution externe						(2 150)	(2 150)	(2 150)	(329)	(2 479)
Opérations réalisées sur le capital en 1998										
- par offre publique d'échange	43	304						347	(347)	
- autres opérations	86	1 260						1 346		1 346
Effet de la variation des parités monétaires en 1998										
- au cours de l'exercice 1998					(778)		(778)	(778)	(429)	(1 207)
- dépréciations monétaires jugées irréversibles (note 34)					254		254	254		254
Restructuration de la participation dans le groupe BANCWEST CORP.									2 870	2 870
Autres variations			(176)			(77)	(253)	(253)	(18)	(271)
Capitaux propres au 31.12.1998 après affectation du résultat	5 460	22 441	2 648	479	(1 304)	35 391	37 214	65 115	6 979	72 094

Opérations sur le capital réalisées au cours des trois derniers exercices

Au 1^{er} janvier 1996, avant élimination de la participation circulaire, le capital de la BNP SA était constitué de 192 183 938 actions ordinaires de 25 francs de nominal.

Augmentations de capital intervenues en 1996

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 1995, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 28 juin 1995 de procéder à une offre publique d'échange des actions de la société BNP España SA contre des actions de la Banque Nationale de Paris et le 21 mai 1996 de procéder à une offre publique d'échange des actions de la Compagnie d'Investissement de Paris contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 720 280 actions nouvelles de 25 francs de nominal portant jouissance le 1^{er} janvier 1995 en rémunération des actions échangées de la BNP España et 12 202 336 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1^{er} janvier 1996 en rémunération des actions de la Compagnie d'Investissement de Paris apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996 a approuvé la proposition du Conseil d'administration réuni le 13 mars 1996 de réserver une offre de souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement «BNP Actionnariat». A ce titre, 652 444 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement «BNP Actionnariat», pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Le capital a en outre été augmenté par la création de 1 675 995 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Augmentations de capital intervenues en 1997

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 1995, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 5 mai 1997 de procéder à une offre publique d'échange des actions de la BNP Intercontinentale contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 1 315 122 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1^{er} janvier 1997 en rémunération des actions de la BNP Intercontinentale apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 6 mars 1997 a décidé, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement «BNP Actionnariat». A ce titre, 920 000 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement «BNP Actionnariat», pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Le capital a en outre été augmenté par la création de 3 574 073 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Au 31 décembre 1997, le capital de la BNP SA est constitué de 213 244 188 actions de 25 francs de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options, 1 400 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 1997 ont été souscrites par les salariés de la BNP durant l'exercice 1997. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 29 janvier 1998.

Augmentations de capital intervenues en 1998

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 1997, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 13 mai 1998 de procéder à une nouvelle offre publique d'échange des actions de la BNP Intercontinentale contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 1 702 410 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1^{er} janvier 1998 en rémunération des actions de la BNP Intercontinentale apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 4 mars 1998 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement «BNP Actionnariat». A ce titre, 1 280 000 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement «BNP Actionnariat» pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Le capital a également été augmenté de 2 176 932 actions nouvelles de 25 francs de nominal en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Dans le cadre du plan d'options, 5 741 actions portant jouissance le 1^{er} janvier 1998 ont été souscrites par les salariés au cours du 1^{er} semestre 1998.

Au 31 décembre, le capital de la BNP SA est constitué de 218 410 671 actions de 25 francs de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options, 78 129 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 1998 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 1998. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 5 janvier 1999.

Constitution des primes d'émission et des primes et plus-value d'apport

En 1996, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises, d'une part, en échange des actions de la société BNP España et de la Compagnie d'Investissement de Paris et, d'autre part, en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions et au personnel ayant souscrit à l'augmentation de capital qui lui était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 92 et 1 960 millions de francs après imputation des écarts d'acquisition liés aux opérations d'échange et à 354 millions de francs pour les titres souscrits par les actionnaires et le personnel.

En 1997, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises, d'une part, en échange des actions de la BNP Intercontinentale et, d'autre part, des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions et au personnel ayant souscrit à l'augmentation de capital qui lui était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 196 millions de francs après imputation de l'écart d'acquisition lié à l'opération d'échange et à 828 millions de francs pour les titres souscrits par les actionnaires et le personnel.

En 1998, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises,

d'une part, en échange des actions de la BNP Intercontinentale et, d'autre part, des actionnaires ayant opté pour le dividende en actions et au personnel ayant souscrit à l'augmentation du capital qui lui était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 304 millions de francs après imputation de l'écart d'acquisition lié à l'opération d'échange et à 1 260 millions de francs pour les titres souscrits par les actionnaires et le personnel.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 2 579 millions de francs, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 2 758 MF (notes 1 et 10) effectuée durant l'exercice 1997 dans un contexte de baisse du marché immobilier désormais jugée durable.

Actions de préférence en devises

En avril 1996, le groupe a procédé par l'intermédiaire de sa filiale BANCWEST CORPORATION à une première émission de 75 millions de dollars d'actions de préférence. Ces actions ont été remboursées à l'occasion de la restructuration de la BancWest Holding Company conduisant à la création d'une nouvelle entité groupe BANCWEST CORP. (note 34).

En décembre 1997, le groupe a effectué une nouvelle émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote («preferred shares»). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de la BNP a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris, au sein des capitaux propres, dans la «part des intérêts minoritaires» ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé «Résultat net, part des intérêts minoritaires».

Note 21 - Engagements hors bilan

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET REÇUS			
Engagements de financement donnés			
Aux établissements de crédit	33 863	22 378	25 319
A la clientèle			
- Ouverture de crédits confirmés			
• ouvertures de crédits documentaires	26 477	25 837	20 398
• autres ouvertures de crédits confirmés	295 730	251 878	192 843
- Autres engagements en faveur de la clientèle	87 895	96 951	85 970
	410 102	374 666	299 211
Total des engagements de financement donnés	443 965	397 044	324 530
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus			
Des établissements de crédit	23 621	7 323	8 330
De la clientèle	1 243	2 586	1 080
Total des engagements de financement reçus	24 864	9 909	9 410
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET REÇUS			
Engagements de garantie donnés			
D'ordre d'établissements de crédit			
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	5 221	4 976	5 148
- Autres garanties	12 519	9 342	10 696
	17 740	14 318	15 844
D'ordre de la clientèle			
- Cautions, avals et autres garanties			
• cautions immobilières	4 961	3 912	3 406
• cautions administratives et fiscales	25 190	23 878	22 803
• autres garanties	51 938	41 805	33 280
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	107 205	105 403	99 308
	189 294	174 998	158 797
Total des engagements de garantie donnés	207 034	189 316	174 641
Engagements de garantie reçus			
Des établissements de crédit	41 080	41 097	27 352
De la clientèle			
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	41 285	37 277	32 111
- Garanties reçues de la clientèle financière	5 211	4 509	3 261
- Autres garanties reçues	65 525	75 876	55 560
	112 021	117 662	90 932
Total des engagements de garantie reçus	153 101	158 759	118 284
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
Titres à recevoir	38 919	63 593	55 533
Titres vendus à réméré à recevoir ⁽¹⁾	147	-	10
Total des titres à recevoir	39 066	63 593	55 543
Total des titres à livrer	56 438	52 172	55 856

⁽¹⁾ La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

Note 22 - Opérations sur instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions de francs, au 31 décembre		1998			1997		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	
Opérations fermes	4 646 051	10 085 674	14 731 725	4 335 884	7 952 259	12 288 143	
Opérations sur marchés organisés	260 408	5 330 882	5 591 290	202 301	3 913 136	4 115 437	
- contrats de taux	255 970	5 105 657	5 361 627	202 124	3 878 533	4 080 657	
- contrats de change	-	166 458	166 458	177	279	456	
- actifs financiers	4 438	58 767	63 205	-	34 324	34 324	
Opérations de gré à gré	4 385 643	4 754 792	9 140 435	4 133 583	4 039 123	8 172 706	
Accords de taux futurs	110 980	409 869	520 849	126 136	253 217	379 353	
Swaps de taux	344 690	4 166 994	4 511 684	278 829	3 036 522	3 315 351	
Swaps de devises	2 507 756	58 842	2 566 598	2 322 231	39 977	2 362 208	
Swaps cambistes	1 416 612	98 058	1 514 670	1 406 024	673 905	2 079 929	
Autres contrats à terme	5 605	21 029	26 634	363	35 502	35 865	
Opérations conditionnelles	127 223	2 018 151	2 145 374	71 432	2 130 570	2 202 002	
Opérations sur marchés organisés	7 960	1 260 890	1 268 850	1 330	1 292 792	1 294 122	
Options de taux	-	274 160	274 160	352	473 050	473 402	
- achetées	-	93 560	93 560	176	201 966	202 142	
- vendues	-	180 600	180 600	176	271 084	271 260	
Options de change	-	279 434	279 434	-	623 531	623 531	
- achetées	-	138 971	138 971	-	301 989	301 989	
- vendues	-	140 463	140 463	-	321 542	321 542	
Autres options	7 960	707 296	715 256	978	196 211	197 189	
- achetées	188	357 423	357 611	-	95 693	95 693	
- vendues	7 772	349 873	357 645	978	100 518	101 496	
Opérations de gré à gré	119 263	757 261	876 524	70 102	837 778	907 880	
Contrats de taux plafonds et planchers	28 723	418 591	447 314	14 697	374 729	389 426	
- achetés	11 002	181 752	192 754	7 039	178 689	185 728	
- vendus	17 721	236 839	254 560	7 658	196 040	203 698	
Swaptions et options (taux, change et autres)	90 540	338 670	429 210	55 405	463 049	518 454	
- achetés	49 595	178 350	227 945	30 571	244 774	275 345	
- vendus	40 945	160 320	201 265	24 834	218 275	243 109	
Total des opérations sur instruments financiers à terme	4 773 274	12 103 825	16 877 099	4 407 316	10 082 829	14 490 145	

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marché attachés

à ces instruments. Les résultats correspondant à ces opérations sont repris dans la note 26 « Produit net bancaire » et dans les notes 11 et 16 au bilan.

Evaluation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le groupe BNP est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 1998. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde («close-out netting») peut faire l'objet d'une garantie («collateralisation») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association («ISDA»). La BNP participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	1998		1997	
En millions de francs	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	1 476		492	-
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A ⁽¹⁾	141 763	40 230	94 565	28 422
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B ⁽¹⁾ et sur la clientèle	23 935	17 233	17 648	13 706
Total avant effet des accords de compensation	167 174	57 463	112 705	42 128
Dont risques sur contrats de				
- <i>taux d'intérêt</i>	81 014	22 819	50 772	15 956
- <i>taux de change et autres contrats</i>	86 160	34 644	61 933	26 172
Incidence des accords de compensation	(91 481)	(23 793)	(29 415)	(8 963)
Total après effet des accords de compensation	75 693	33 670	83 290	33 165

(1) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté européenne, des autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 31 décembre 1998, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,35 % de la somme des notionnels pour les seules

opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,38 % au 31 décembre 1997.

La ventilation selon les cotations de crédit (Standard & Poor's) des instruments financiers à terme traités de gré

à gré et donnant lieu au calcul d'un équivalent risques pondérés s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 1998, par cotation de crédit	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
AAA - AA	39,8	16,6	9,0	65,4
A	13,2	5,4	2,5	21,1
BBB	3,7	2,4	1,0	7,1
BB ou inférieur	4,1	1,9	0,4	6,4
Total	60,8	26,3	12,9	100,0

Au 31 décembre 1998, par cotation de crédit	Equivalent risques pondérés par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
AAA - AA	19,9	21,1	16,7	57,7
A	5,8	5,7	5,4	16,9
BBB	6,7	3,8	2,0	12,5
BB ou inférieur	7,0	4,6	1,3	12,9
Total	39,4	35,2	25,4	100,0

La ventilation des instruments financiers à terme selon les contreparties s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 1998, par contrepartie	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Etats OCDE	0,5	0,2	0,1	0,8
Banques OCDE	55,2	23,5	11,5	90,2
Autres	5,1	2,6	1,3	9,0
Total	60,8	26,3	12,9	100,0

Au 31 décembre 1998, par contrepartie	Equivalent risques pondérés (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Etats OCDE	-	-	-	-
Banques OCDE	19,9	15,9	13,1	48,9
Autres	19,5	19,3	12,3	51,1
Total	39,4	35,2	25,4	100,0

Note 23 - Exposition du groupe BNP aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers

La gestion de l'exposition aux risques de marché du groupe BNP sur les positions opérationnelles repose sur un dispositif de mesure, de suivi et de contrôle qui concerne principalement les risques de taux d'intérêt et de change ainsi que ceux liés à la variation des cours des instruments négociés sur une Bourse de valeurs.

Ces risques sont mesurés :

- soit sur la base d'une valeur en risque (dénommée risque notionnel de perte) obtenue à partir d'un jeu limité de coefficients de risque permettant d'évaluer la perte maximale subie dans 95 % des mouvements constatés dans le passé sur une période de détention de cinq jours ;
- soit, pour les opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps) à plus de deux ans, par l'utilisation d'un modèle d'évaluation de la VaR (Value at Risk) de chaque portefeuille concerné. La VaR est calculée sur la base d'un quantile à 99 % et d'une durée de détention de un jour, le chiffre obtenu étant affecté d'un coefficient multiplicateur pour être agrégé au risque notionnel de perte calculé pour les autres activités. Cette nouvelle approche a été mise en place au cours de l'année 1998.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations de taux d'intérêt sur les instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation de 1 % des taux pour les positions ouvertes inférieures à un an et 0,35 % pour celles supérieures à un an. L'hypothèse de variation retenue pour les positions résultant d'opérations d'arbitrage (ou opérations assimilées) est limitée à 0,15 % ou 0,20 % selon leur nature. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé sur la base de scénarii en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison de fluctuations de taux d'intérêt comprises entre 0,25 % et 1 % et de variations de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations des cours de change sur les instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation des cours, résultant

d'analyses statistiques, appliquée sur la position globale nette d'ensembles de devises fortement corrélées et ayant des bandes de fluctuations proches. Quatre zones ont ainsi été déterminées pour lesquelles les variations appliquées varient de 0,50 % à 10 %. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison des fluctuations de cours de change retenues pour les positions non optionnelles et de variations, de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques, en fonction notamment de l'échéance des options.

Pour les pays dont la devise est considérée comme administrée, des coefficients plus élevés, déterminés sur la base d'analyses historiques, sont appliqués tant pour le risque notionnel de perte attaché aux taux d'intérêt que celui attaché aux cours de change.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations de cours de valeurs mobilières cotées représentatives de parts de capital est déterminé en simulant une variation des cours de 4 % à 33 % différenciée selon les marchés de cotation. Cette simulation s'applique aux positions ouvertes liées aux portefeuilles de transaction et de placement ainsi qu'aux encours d'engagements de souscriptions d'émissions d'actions. Les coefficients appliqués aux positions d'arbitrage varient en règle générale de 0,25 % à 1,25 % en fonction de la nature de ces positions. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé sur la base de scénarii en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison de fluctuations du prix du sous-jacent (action ou indice) comprises entre 4 % et 33 % et de variations de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques.

Les risques notionnels de perte sont déterminés par devise, par livre et par entité. Leur sommation en valeur absolue reprise ci-dessous conduit à des estimations de pertes théoriques très supérieures aux risques effectivement encourus ; en effet, des positions contraires prises par différentes salles sur la même devise ou le même marché ne font pas l'objet de compensation. En outre, il n'est pas tenu compte des corrélations existant entre les mouvements de prix de certains marchés.

Les risques notionnels de perte supportés par le groupe BNP s'établissent comme suit :

Au 31 décembre	1998		1997	
En millions de francs	Groupe BNP	Dont BNP Métropole	Groupe BNP	Dont BNP Métropole
Au titre du risque de taux d'intérêt	1 731	657	1 735	898
• Opérations de trésorerie francs-devises et obligataires		120		119
• Opérations sur produits dérivés		537		779
Au titre du risque de change	116	87	66	42
• Position de change sur opérations fermes		29		18
• Position de change sur opérations conditionnelles		58		24
Au titre des actions	1 367	101	485	76

Par ligne de métier mondiale, les risques notionnels de perte auxquels est exposé le groupe BNP s'analysent comme suit :

Au 31 décembre	1998			1997		
En millions de francs	Groupe BNP	Dont BNP Métropole	Dont Options	Groupe BNP	Dont BNP Métropole	Dont Options
Trésorerie change	802	330	59	621	248	24
Obligations	631			488	-	-
Swaps et dérivés	345	345	52	692	692	85
Actions	1 266		1 042	409	-	345
Autres activités	170	170		76	76	-

Note 24 - Échéances des emplois et des ressources et autres instruments de taux d'intérêt

En millions de francs, au 31 décembre	Opérations à vue et au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	Durée restant à courir			Total
			De 3 mois de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS (montant brut)						
Opérations interbancaires et assimilées (note 3)						
- caisse, banques centrales, CCP	24 066					24 066
- effets publics et valeurs assimilées		146 213	22 340	65 306	31 288	265 147
- créances sur les établissements de crédit	53 088	355 387	49 365	11 271	3 406	472 517
Opérations avec la clientèle (note 4)						
- créances sur la clientèle	128 392	446 441	93 141	164 165	119 317	951 456
- opérations de crédit-bail et assimilées		7 833	9 636	31 423	13 215	62 107
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5) (1)						
- titres de transaction		40 910				40 910
- titres de placement		12 874	2 441	4 471	8 951	28 737
- titres d'investissement		7 026	4 646	13 725	14 964	40 361
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées (note 13)						
- comptes créditeurs interbancaires et assimilés	122 671	499 467	60 949	17 232	8 732	709 051
- dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre		780	150	195		1 125
Dépôts de la clientèle (note 14)						
- comptes créditeurs de la clientèle	306 040	338 117	70 116	48 327	11 199	773 799
- dettes envers la clientèle représentées par un titre	7 906	95 330	52 941	26 118	11 063	193 358
Emprunts obligataires remboursables (note 15)						
		855	7 078	28 472	8 844	45 249
Emprunts subordonnés remboursables (note 18)						
				21 118	19 952	41 070

(1) Hors créances rattachées qui s'élèvent à 2 965 millions de francs.

La gestion de la liquidité du groupe BNP s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction Générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement des opérations sans échéance. La limite est fixée à 25 % des ressources à plus d'un an ;
- une impasse maximum sur les opérations échéancées d'une

durée résiduelle supérieure à un an. La limite est fixée à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets d'immobilisation).

De plus, la BNP veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité (à 1 mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans). Ce fut le cas, pour ces deux ratios, tout au long de l'année 1998.

Echéancier des engagements sur instruments financiers à terme au 31 décembre

En millions de francs	Durée restant à courir			Total
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Opérations sur taux d'intérêt	8 963 095	1 434 797	717 740	11 115 632
- sur marchés organisés	5 620 354	15 432		5 635 786
- sur opérations de gré à gré	3 342 741	1 419 365	717 740	5 479 846
Opérations sur devises	4 292 345	267 424	105 976	4 665 745
- sur marchés organisés	495 253	7 196		502 449
- sur opérations de gré à gré	3 797 092	260 228	105 976	4 163 296
Autres opérations	871 773	162 473	61 476	1 095 722
- sur marchés organisés	755 400	18 565		773 965
- sur opérations de gré à gré	116 373	143 908	61 476	321 757

Note 25 - Régimes de retraite et de prévoyance

Régimes de retraite

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1^{er} janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, la BNP cotise en France à deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

La caisse de retraites de la BNP verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à cet organisme avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Le taux d'actualisation et l'érosion monétaire utilisés au 31 décembre 1997 laissent un différentiel de l'ordre de 3,5 % conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation.

Les ressources de la caisse de retraites sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la caisse (700 millions de francs environ au 31 décembre 1998) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP SA et plafonnées à 4 % de la masse salariale. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte du risque

démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 19).

En outre, BNP SA a signé en 1997 un accord mettant en place une retraite par capitalisation financée par des cotisations salariales et patronales. Au moment de leur départ en retraite, les salariés de BNP SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité

Le personnel des différentes sociétés du groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels tels que les indemnités de départ à la retraite ainsi que d'autres avantages liés à l'ancienneté. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.